



**Société anonyme à conseil d'administration au capital de
765.876,375 euros
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria –
Pompignane -Immeuble la Lona,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier**

RAPPORT ANNUEL 2024

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	2
2	MESSAGE DU PRESIDENT	4
3	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	19
3 3	Gouvernement d'entreprise	33
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	38
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	45
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	45
4 2	Conventions réglementées	50
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	50
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	54
5	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	56
5 1	BILAN	56
5 2	COMPTE DE RESULTAT	57
5 3	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	58
5 4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60
5 5	NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	61
6	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	80
6 1	Bilan	80
6 2	Compte de résultat	81
6 3	Tableau de variation des capitaux propres	82
6 4	Notes annexes aux états financiers sociaux	82
7	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	106
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	106
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	112
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	118

1

10 ans déjà...!



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages [●] à [●], présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 30 avril 2025

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

« 2024 a été une année charnière pour VOGO, une année marquée par des avancées majeures : L'aboutissement de notre levée de fonds, la montée en puissance du modèle TaaS (Technology as a Service), et la première année complète suite à l'obtention de la certification FIFA ont constitué des jalons essentiels dans notre évolution.

Nos solutions audio et vidéo ont démontré leur pertinence dans les plus grands événements sportifs à l'international, renforçant notre position de Sportech de référence. Du handball européen aux compétitions universitaires nord-américaines, en passant par de nouveaux déploiements dans l'industrie, VOGO confirme sa capacité à répondre aux besoins des acteurs majeurs du sport comme de l'industrie.

Sur le plan financier, 2024 s'est clôturée sur une croissance de notre chiffre d'affaires (+10 %) et, surtout, sur un EBITDA annuel positif, illustrant la solidité de notre modèle et la rigueur de notre gestion. La forte croissance de nos revenus récurrents (+39 %) confirme la pertinence de notre virage stratégique vers des solutions à haute valeur ajoutée, durables et scalables.

Nous abordons 2025 avec confiance, portés par une dynamique commerciale soutenue, une visibilité accrue et des perspectives d'innovation enthousiasmantes, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle appliquée à la sécurité et à la performance des sportifs.

Plus que jamais, VOGO est engagé aux côtés de ses clients pour faire du progrès technologique un levier de performance, de sécurité et d'émotion. »

Christophe CARNIEL



RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo S.A. et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni), les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des professionnels et des spectateurs et ce, au travers de ses trois marques phares : VOGOSPORT, VOKKERO et VOGOSCOPE

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, amélioration de la performance). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La Société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de la marque VOKKERO. VOGO est implantée en France (Montpellier – siège social, Grenoble et Paris), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de plus de 30 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

La Société travaille sur 3 thématiques technologiques :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dispositifs de communication sans fil
2. L'innovation sur les solutions **Vidéo** (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
3. Le projet **DIAGINSPO** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo

VOKKERO

Sur 2024, les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

1. Evolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) existantes :

Côté Sport, les travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus en plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-fil ont été poursuivis). Ces nouvelles contraintes ont conduit, outre l'exploitation de notre brevet, à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande). Ces travaux ont permis la création de la gamme ELITE PLUS qui sortira en 2025 tant en version EU qu'US.

L'ESG (ELITE SMART GATEWAY) a été également significativement améliorée et a bénéficié de l'ajout de nouvelles fonctionnalités, et notamment celle du PA « Public Annonceur » pour permettre aux arbitres de s'adresser directement aux spectateurs pour expliquer leurs décisions.

Côté Industrie, la fonction Bluetooth de la gamme Guardian a été significativement améliorée pour offrir plus de fonctions aux usagers dans un contexte où les casques sans fils sont de plus en plus demandés par les usagers ;

2. Évolutions moyen / long terme

Arrivé au terme du projet VOK23 (faisabilité sur l'amélioration de la qualité audio et des portées, le projet VOK27 a été lancé). L'objectif de ce projet est de sortir à l'horizon 2027 la nouvelle gamme de produits VOKKERO sport intégrant des algorithmes d'IAs tant sur la partie audio que radiofréquences (qualité audio « broadcastable », récupération des paquets perdus, meilleure résistance aux interférences, produit complètement éco-conçu). Les années 2024 et 2025 sont concentrées sur le « dérisquage » de toutes les briques technologiques à intégrer.

INNOVATIONS VIDEO

1. Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux commencés en 2023 et poursuivis en 2024 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- Panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;
- Asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- Spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- Création armature support générique.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Vidéo Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line) a été finalisée.

En 2024, des travaux « d'action spotting » (Annotation automatique d'actions) ont débuté. L'objectif est d'entraîner des réseaux de neurones dans l'apprentissage des certaines phases et séquences de jeux, notamment dans le rugby et le football. Ces travaux participeront à la création d'algorithmes pour l'assistance à la détection des commotions cérébrales et à l'amélioration de la performance sportive.

DIAGINSPORT

L'objectif de ce projet est la mise à disposition pour les médecins de logiciel d'IA pour leur permettre de mieux détecter les commotions cérébrales.

En 2024, le projet DISNUM au sein de DIAGINSPORT s'est poursuivi selon la feuille de route suivante :

- Avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe) ;
- 1. Développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
- 2. Reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
- 3. Caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...) ;
- 4. Et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2024, les travaux décrits dans le paragraphe précédent « Acquisition Vidéo (Caméra panoramique et Action Spotting) servent directement ce projet. Les algorithmes spécialisés dans la détection des chocs à la tête commencent à être étudiés. Le sujet est complexe, toute la difficulté va résider dans la capacité de l'algorithme à quantifier le choc pour éviter de « spammer » les usagers.

METASPORT

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet a démarré officiellement en 2024 suite à l'obtention d'un financement BPI (I-Démo). D'un point de vue scientifique, ce projet a beaucoup de synergies avec le projet DISNUM – Acquisition Vidéo dont il va pouvoir bénéficier.

Sur METASPORT, 2024 a été dédié à aligner l'ensemble des partenaires et à définir la feuille de route.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier. Fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité, sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).
- Une solution destinée aux spectateurs ;

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mises en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible ;
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs ;
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive ;
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, VOGO fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

VOGO a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

D'un point de vue technologies, l'année 2024 marque l'entrée de l'IA dans nos solutions (Vidéo et Audio), en complément des technologies de traitements du signal et des mathématiques plus classiques.

3.1.1.4 *Modèle d'affaire*

La simplicité de mise en œuvre des solutions VOGO permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété des solutions VOGO auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;
- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives ;
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média.

Pour le marketing de ses marques mais également la commercialisation de ses solutions, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, en France, aux Etats-Unis et aux UK, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs).

Depuis 2023, la société a mis en place un nouveau modèle d'affaires : le TaaS (Technology-as-a-Service) pour les solutions sport. Cela se traduit par la mise en place des contrats de service sur une durée moyenne de 3 à 4 ans en lieu et place d'une vente. Ce modèle permet à l'entreprise d'aller progressivement vers du revenu récurrent, de s'assurer une meilleure visibilité sur le chiffre d'affaires et de fidéliser les clients.

En 2024, voici les points clefs liés au TAAS dans le sport :

- Un modèle en forte croissance (+39%) et qui représente **28% du chiffre d'affaires Sport**
- Développement des revenus **récurrents** (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats en modèle Taas portant sur des **périodes d'engagement de 3 à 5 ans**
- Hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les **donneurs d'ordre de premier rang : 67% du chiffre d'affaires total**
- **Fidélisation renforcée du portefeuille clients** avec un potentiel d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée
- Effet de levier sur la rentabilité grâce à **l'appréciation de la marge brute**

Dans l'industrie, concentrée sur les produits VOKKERO exclusivement, le modèle reste à ce jour un modèle de ventes pures.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 Eléments juridiques

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion du 4 avril 2024, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 12 juin 2023 (Dixième Résolution), a décidé du principe d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 156.973,75 euros, par émission d'un nombre maximum de 1.255.790 Actions Nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune. Par décision du 10 avril 2024, le Président-Directeur Général a fait usage de cette subdélégation et procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant global maximum de 5.073.391,60 € prime d'émission incluse, soit un montant nominal maximum de 156.973,75 € par émission d'un nombre maximum de 1.255.790 actions ordinaires (hors clause d'extension) de 0,125 euro de valeur nominale chacune, à souscrire en numéraire à un prix de 4,04 €. La période de souscription s'est tenue du 18 avril au 2 mai 2024.

À l'issue de la période de souscription, les demandes de souscription totalisaient 1 053 230 actions représentant un montant de demandes de 4.255.049,20€, réparties de la manière suivante :

- Des souscriptions à titre irréductible de 3.495.832,20 € correspondant à l'émission de 865 305 actions ordinaires nouvelles,
- Des souscriptions à titre réductible de 15.865,08 € correspondant à l'émission de 3 927 actions ordinaires nouvelles, et
- Des souscriptions à titre libre de 743.351,92€ correspondant à l'émission de 183 998 actions ordinaires nouvelles. Les demandes de souscription à titre réductible et libres ont été totalement allouées.

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,36 M€, ont été servis à hauteur de leur montant, représentant 585 082 actions ordinaires nouvelles.

Le 13 mai 2024, le Président-Directeur Général a, par conséquent, constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 131.653,75 € par émission de 1.053.230 actions nouvelles de 0,125 € de valeur nominale, portant le capital social de 627.895,125 € à 759.548,875 €.

Le 17 mai 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 5.702,50 € par émission de 45.620 actions de 0,125 € de valeur nominale, en rémunération d'une créance au profit des cédants de la société Crescent Comms, devenue VOGO UK. Le capital social a ainsi été porté de 759.548,875 € à 765.251,375 €.

Le 31 mai 2024, la Société a acquis la participation de la société ABEO au sein de la société Vogoscope, en devenant ainsi l'unique actionnaire.

Lors de sa réunion du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2024 aux termes de sa

21^{ème} résolution, et a décidé la mise en place du Plan d'attribution gratuite d'actions 2024-0, lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 24 septembre 2024 et arrivant à expiration le 24 septembre 2025 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, et au titre duquel ont été attribuées gratuitement 12.000 actions de la Société.

Le 13 novembre 2024, la Société a déclaré dissoudre sans liquidation sa filiale Vogoscope dont elle détenait 100% du capital depuis le 31 mai 2024. La transmission universelle du patrimoine de Vogoscope à la Société est devenue effective le 27 décembre 2024. Cette opération a conduit à la constatation d'un mali de fusion de 828 K€.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites attribuées le 7 décembre 2023 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2023 (18^{ème} Résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2023-1, par les bénéficiaires ayant satisfait la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ce Plan au terme de la période d'acquisition, soit le 7 décembre 2024.

Ces 5.000 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 625 euros par émission de 5.000 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

A l'occasion de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait une nouvelle fois usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2024 aux termes de sa 21^{ème} résolution, et a décidé la mise en place du Plan d'attribution gratuite d'actions 2024-1, lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 9 décembre 2024 et arrivant à expiration le 9 décembre 2025 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, et au titre duquel ont été attribuées gratuitement 6.000 actions de la Société.

Au 31 décembre 2024 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 765.876,375 euros et est divisé en 6.127.011 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires du groupe Vogo s'établit à 10.6 M€ contre 9.6 M€ sur l'exercice 2023 et en croissance de 10%, porté par la solide dynamique commerciale enregistrée sur le secteur du sport.

La croissance de l'activité est largement portée par le modèle TaaS (Technology-as-a-Service) qui représente un chiffre d'affaires de 2.5 M€ sur l'année, en croissance de 0.7 M€ par rapport à 2023 (+38%) en cohérence avec la stratégie mise en place depuis deux ans. Malgré un impact mécanique sur la croissance globale à court-terme, ce modèle d'affaires a concentré 23% du chiffre d'affaires total de l'année et 29% des ventes de l'activité Sport.

La part croissante des revenus du modèle TaaS offre de nombreux bénéfices :

- Un développement des revenus récurrents (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats portant sur des périodes d'engagement de 3 à 5 ans ;

- Une hausse de la contribution des ventes réalisées en direct (ligues, clubs, compétitions...) auprès des donneurs d'ordre de premier rang. Sur l'exercice 2024, celles-ci représentent plus de 67% du chiffre d'affaires total, en hausse de 37% par rapport à l'exercice 2023 ;
- Une fidélisation accrue du portefeuille clients représentant un potentiel important à travers la prolongation des contrats et l'extension des solutions. Sur l'année 2024, tous les clients TaaS existants ont ainsi été conservés. Ce socle solide offre également des perspectives de revenus avec le déploiement des futures générations de produits et d'innovations.

La part Export progresse à 77% du chiffre d'affaires et s'élève à 8.2 M€ contre 7,1M € en 2023. Sur l'année, l'activité Sport représente désormais 82% de l'activité totale, contre 80% en 2023, aidée par la forte progression du modèle TaaS, uniquement déployé sur ce segment à l'heure actuelle.

L'activité Industrie a connu une croissance plus faible (+4%). Les produits Vokkero continuent de soulever un intérêt réel sur ce marché mais l'attentisme des donneurs d'ordre dans un contexte économique complexe a retardé les prises de commandes.

Une année d'EBITDA positif.

Dans la continuité de la tendance initiée sur le second semestre 2023, l'EBITDA 2024 est positif et s'établit à 456 K€, porté par une marge brute en progression du fait de la part croissance de l'activité TaaS et des charges d'exploitation maîtrisées.

Cette performance vient confirmer la tendance déjà observée sur le second semestre 2023 et la confiance pour l'exercice 2025.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2.5 M€ liée à une hausse significative des amortissements d'immobilisations incorporelles de projets R&D et à une dépréciation ponctuelle des stocks à faible rotation.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 1.6 M€ (hors quote part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Une situation financière renforcée

A fin décembre 2024, les capitaux propres s'élevaient à 12.3 M€, contre 9,2 M€ à fin décembre 2023

La trésorerie brute ressortait à 3,6 M€ contre 1,5 M€ à fin 2023, intégrant notamment le produit de l'augmentation de capital réalisée sur le premier semestre 2024 ainsi que les subventions obtenues pour le financement de projets d'innovation pour 2.3 M€.

3.1.2.3 Démarche RSE

La pratique du sport favorise le bien-être, améliore la santé et participe à la cohésion sociale, autant d'éléments importants et présents dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Dans le sport professionnel, terrain de jeu de prédilection de VOGO, la RSE est également très importante, notamment sur les sujets éthiques et de protection des données personnelles. Les grands événements sportifs ont depuis toujours œuvré pour la santé, l'économie et l'inclusion et sont aujourd'hui l'un des vecteurs forts du développement durable.

C'est donc tout naturellement qu'en 2022, VOGO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour initier ce projet, l'entreprise a mené un diagnostic approfondi de ses pratiques actuelles en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

En 2023, à la suite du diagnostic RSE de ses pratiques, VOGO a initié la création de groupes de travail impliquant ses collaborateurs. Ces groupes se concentrent sur trois thématiques majeures : l'environnement, les achats responsables et les aspects sociaux et sociétaux.

Dans le cadre de ces groupes de travail, les collaborateurs de VOGO ont l'opportunité de contribuer activement à l'élaboration de plan d'actions et d'initiatives concrètes visant à améliorer les pratiques de l'entreprise dans les domaines suivants :

- Concernant les achats responsables, le groupe de travail construit une politique fondée sur des valeurs favorisant la collaboration avec des fournisseurs et des partenaires partageant les engagements de responsabilité social et sociétale. Ils travaillent également à élaborer des critères d'évaluation et de sélection qui intègrent des considérations environnementales, sociales et éthiques ;
- Sur le volet des aspects sociaux, les collaborateurs sont invités à réfléchir à des actions visant à renforcer l'engagement de l'entreprise envers ses employés, notamment en favorisant, la diversité et l'inclusion, ainsi que le développement des compétences et le bien-être au travail ;
- Concernant l'environnement, les collaborateurs sont amenés à proposer des actions visant à réduire l'empreinte écologique de VOGO, telles que la promotion du recyclage, la réduction de la consommation d'énergie ou encore la sensibilisation à la mobilité durable au sein de l'entreprise.

En parallèle de ces initiatives, VOGO a également enclenché fin 2023 la démarche de réalisation de son bilan carbone. Ce bilan permettra à la Société d'évaluer précisément ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de ses activités, de l'approvisionnement en matières premières à la distribution et l'utilisation de ses produits ou services. La réalisation d'un bilan carbone constitue une étape essentielle dans la compréhension de l'empreinte carbone de l'entreprise et dans l'identification des leviers d'action pour réduire son impact. En s'appuyant sur les résultats de ce bilan, VOGO pourra définir ses objectifs de réduction des émissions de GES et mettre en œuvre un plan d'action concret en fin d'année 2024 pour les atteindre. VOGO affirme sa volonté d'agir de manière responsable envers l'environnement et de jouer un rôle positif dans la transition vers une économie plus durable.

En résumé l'année 2023 a permis à VOGO de renforcer son engagement envers la RSE en impliquant activement ses collaborateurs dans l'identification et la mise en œuvre de solutions visant à avoir un impact positif sur la société et l'environnement

En 2024, les travaux RSE se sont poursuivis dans la continuité de ceux de 2023.

Le bilan carbone a été finalisé et une feuille de route a été établie pour réduire l'empreinte environnementale de VOGO sur ses axes principaux qui sont :

- le fret ;
- les déplacements professionnels.

Toujours sur le plan environnemental, l'analyse du cycle de vie des solutions VOKKERO a été réalisée, permettant de constater que les solutions Vokkero sont à l'état de l'art des bonnes pratiques en matière d'éco-conception, ce qui n'empêchera d'intégrer certains axes de progrès dans la conception de la future gamme Vokkero prévue en 2027.

La charte Achats responsable est en cours de finalisation et son contenu est maintenant intégré dans l'évaluation et le choix de nos fournisseurs.

Sur les aspects sociaux, notre document unique a été complètement revu avec un zoom spécifique sur le bien-être au travail. Un plan d'amélioration continu est en cours d'élaboration afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs de VOGO.

3.1.2.4 *Propriété intellectuelle*

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Groupe dispose d'une famille de 9 brevets :

- 4 sur la transmission et le traitement Vidéo
- 1 sur le traitement d'images
- 2 sur le traitement 3du signal Audio
- 2 sur les protocoles et la résilience aux perturbations radio

De nouvelles idées de brevet sont en cours de réflexions tant sur nos technologies vidéo qu'audio.

3.1.2.5 *Succursales*

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Bernin (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une trentaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Évènements post-clôture

En 2025, Vogo SA a obtenu 2 nouveaux financements pour un montant total de 2,4 M€, dont 1,2 M€ sous forme de billet de trésorerie. Ces financements sont destinés à financer le stock et la croissance de la société dans les années à venir.

Par ailleurs, un accord de distribution a été signé en février par Vogo UK avec D2N Technologie Solutions, distributeur majeur opérant sur la zone Océanie. Ce nouveau partenariat ouvre d'importantes perspectives de croissance dans cette région, offrant de nombreuses opportunités en audio et en vidéo sur le marché du sport.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur

son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Moyen ;
- Elevé.

La Société a synthétisé les risques et leurs degrés de criticités dans le tableau suivant :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques relatifs à l'activité et au marché sur lequel intervient la Société			
Risques liés à l'apparition de solutions alternatives <i>Risques d'apparition de nouvelles technologies avec un avantage comparatif plus élevé sur un marché concurrentiel</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'environnement concurrentiel <i>Développement de technologies sur les marchés du Groupe où il s'exerce une forte concurrence</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques juridiques			
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux <i>Risques de volumes importants de rappel de produits</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux tiers - Approvisionnements			
Risques liés aux approvisionnements ⁽¹⁾ <i>Difficultés en approvisionnements en matières premières et en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen
Risques liés au conflit armé en Ukraine ⁽²⁾ <i>Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen

Risque liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance <i>Risques afférents à la croissance : recrutement, innovation, financement, synergie nécessaire, etc.</i>	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la capacité à conserver et attirer des personnes clés <i>Risques liés au recrutement, à la marque employeur et à la fidélisation des collaborateurs</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité informatique et des logiciels <i>Risques liés aux cyber-attaques, rançonnages, intrusions, etc.</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques financiers			
Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement <i>Risques liés au besoin de fonds de roulement pour développer l'activité de la Société</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité <i>Risques liés aux coûts intrinsèques de la Société et au besoin de trésorerie nécessaire à la croissance de VOGO</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux nouvelles règles douanières aux Etats-Unis	Moyen	Moyen	Moyen

(1) La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice 2023.

(2) Concernant la guerre en Ukraine, l'impact du conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Après avoir renoué avec la croissance en 2024, permise en grande partie par le succès du modèle TaaS, Vogo aborde l'exercice 2025 en confiance afin de poursuivre et d'accélérer son commercial en France et à l'export tout en renforçant sa rentabilité.

En 2025, les efforts d'innovation seront poursuivis pour soutenir notamment les programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

En termes d'activité, les perspectives restent favorables tant dans l'univers du sport que sur les solutions dédiées aux marchés industriels. Dans le sport, VOGO continue de mettre en avant ses solutions vidéo dans l'arbitrage, le coaching et l'assistance médical (protocole commotion cérébrale).

En termes géographiques, la société veut continuer son développement international, notamment dans la zone Océanie via le nouveau partenariat signé en début d'année. Enfin, sur le terrain financier, VOGO continue de travailler à l'amélioration de sa rentabilité, par l'appréciation des marges et la maîtrise de sa structure de coûts.

3 | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

3.2.1 Analyse des comptes consolidés

3.2.1.1 Compte de résultat

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	10 603	9 616
Autres produits d'exploitation	3 266	3 090
Achats consommés	-4 552	-4 577
Charges de personnel	-5 934	-5 672
Autres charges d'exploitation	-3 330	-3 480
Impôts et taxes	-123	-117
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-2 460	-1 097
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 530	-2 238
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 530	-2 238
Charges et produits financiers	571	-211
Charges et produits exceptionnels	0	0
Impôt sur les bénéfices	386	402
Résultat net des entreprises intégrées	-1 573	-2 047
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-229	-225
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 801	-2 272
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	-1 801	-2 272
Résultat par action (en euros)	-0,294	-0,456
Résultat dilué par action (en euros)	-0,294	-0,456

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

en milliers d'euros	Décembre 2024		
	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 621	1 868	8 488
Amérique du Nord	1 531	26	1 557
Amérique du Sud	112		112
Asie Pacifique	446		446
Total	8 709	1 894	10 603

Décembre 2023		
Audio	Vidéo	Total
6 037	1 577	7 615
1 266	0	1 266
36		36
699		699
8 038	1 578	9 616

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Ventes	8 112	7 817
TAAS	2 492	1 798
Total	10 603	9 616

Sur l'année 2024, VOGO a enregistré un chiffre d'affaires de 10.6 M€, en croissance de 10% rapport à l'exercice 2023.

L'activité a été réalisée pour 77% à l'export, en croissance de 13%.

Le Sport reste le principal secteur d'activité du groupe avec 82% du CA total et en progression de 11,8% par rapport à 2023, en lien direct avec la très forte croissance enregistrée sur l'activité TaaS.

Ce nouveau modèle, déployé depuis 2023, croît de 39% sur 2024 et représente désormais 28% de l'activité Sport.

Dans l'Industrie, Vogo a réalisé un CA de 1.9 M€ en croissance de 4%. Cette tendance est positive dans un contexte économique incertain qui ralentit les prises de décisions des donneurs d'ordres.

Enfin, la bonne dynamique de Vogo NA a permis un fort développement sur la zone Amériques (+28%) où le marché du sport a un important potentiel tant pour les produits Vokkero que pour les solutions Vidéo développées autour de la certification FIFA.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'exploitation	16 399	14 944
Achats consommés	4 552	4 577
Autres achats et charges externes	2 945	2 746
Impôts, taxes et versements assimilés	123	117
Charges de personnel	5 934	5 672
Dotations aux amortissements et dépréciations net	2 460	1 097
Autres charges d'exploitation	385	734

Les charges d'exploitation augmentent de 10% sur la période, principalement du fait d'un accroissement significatif des dotations aux amortissements et dépréciations (+1,4 M€) suite à une dépréciation des stocks à faible rotation (0,5 M€) et aux activations d'immobilisations incorporelles liées à la R&D.

Par ailleurs, les charges d'exploitation sont contrôlées, avec des autres achats (+7%) et des charges de personnel (+5%) qui progressent moins vite que le chiffre d'affaires et des achats consommés stables, reflétant l'amélioration des marges principalement permise par le modèle TaaS.

3.2.1.1.3 Résultat financier

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Gains de change	0	0
Autres produits	611	52
Reprises sur prov. et amort. financiers	135	29
Reprises sur dépréciation des actifs financiers	35	0
Total Produits financiers	781	81
Dotation aux prov. & amort. financiers	9	135
Intérêts et charges financières	161	112
Pertes de change	40	9
Dotations sur dépréciation des actifs financiers		35
Autres charges		
Total Charges financières	210	292
Résultat financier	571	-211

Le résultat financier 2024 est principalement généré par l'abandon de créance dont a bénéficié la société Vogoscope avant d'être fusionnée dans Vogo SA (0,6 M€).

3.2.1.1.4 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Produits exceptionnels sur op. de gestion		2
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat		20
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		10
Total Produits exceptionnels	0	32
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		8
VNC des éléments d'actifs cédés	0	1
Dotations de provisions exceptionnelles		18
Autres charges		5
Total Charges exceptionnelles	0	32
Résultat exceptionnel	0	0

Du fait de l'application anticipée de l'ANC 2022-06, aucun résultat exceptionnel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2024.

3.2.1.1.5 Impôts

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
CIR & CII	403	468
Total Crédit d'Impôt	403	468

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 403K €. La Société dispose au 31 décembre 2024 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 18.072 K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25%.

Résultat de base par action

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 801	-2 272
Résultat par action (en euros)	-0,294	-0,452
Résultat dilué par action (en euros)	-0,294	-0,452

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

en milliers d'euros	Décembre 2024			Décembre 2023
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Ecart d'acquisition	2 988		2 988	2 078
Immobilisations incorporelles	11 582	4 218	7 364	6 966
Immobilisations corporelles	4 771	3 154	1 617	1 465
Immobilisations financières	107	0	107	127
Total Actif immobilisé	19 449	7 372	12 077	10 635

Les écarts d'acquisition sont consécutifs aux rachats des activités Vokkero sur l'exercice 2019, Crescent Comms fin 2021 et de la fusion de l'activité Vogoscope en 2024. Ils sont constitués par le rachat des titres des filiales implantées aux Etats-Unis et au Royaume Uni et de l'activité Vogoscope.

La variation des immobilisations incorporelles est consécutive aux frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+1,6 M€). Les montants des investissements R&D pour chacun des marchés est ventilé de la manière suivante :

- Solution Vidéo : 1,0 M€ dont 0,5 M€ pour le programme IA5 et 0,3 M€ sur Diagnosticsport

- Solutions Audio : 0,6 M€ dont 0,4 M€ sur le développement de la gamme Vokkero

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social, des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation et des matériels informatiques utilisés dans les offres TaaS.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus (107K€).

3.2.1.2.2 Actif circulant

en milliers d'euros	Décembre 2024			Décembre 2023
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Actif circulant				
Stocks et en-cours	5 824	484	5 340	5 333
Créances clients et comptes rattachés	1 896	74	1 822	1 246
Autres créances et comptes de régularisation	1 143		1 143	2 742
Valeurs mobilières de placement	804		804	200
Disponibilités	2 820		2 820	1 362
Total Actif immobilisé	12 488	558	11 930	10 883

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero (5 340K€).

Le montant des créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est en hausse de 46% comparativement à l'exercice précédent pour une croissance du chiffre d'affaires de 10%.

Cette hausse est en partie liée à une facture d'acompte impayée (0,3 M€) qui trouve sa contrepartie au passif en produits constatés d'avance, pour un projet finalement non démarré en 2024.

La baisse des autres créances sur l'exercice est principalement liée à la diminution (i) des avances en comptes courants destinées à la filiale Vogoscope SAS (0,6 M€), (ii) ainsi qu'aux montants de crédit impôt recherche reçus sur l'année (0,4 M€) pour les années 2022-2023 et solde 2021 suite à la résolution du contrôle fiscal validant en totalité les demandes de Vogo et enfin à la réduction charges constatées d'avances relatives aux factures de crédit-bail relatifs aux exercices suivants (-0,5 M€).

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Banque Populaire du Sud (804K€).

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Capitaux propres		
Capital	766	624
Primes liées au capital	14 908	22 180
Réserves consolidées	-2 652	-11 543
Résultat de la période (part du groupe)	-1 801	-2 272
Subventions d'investissement	1 078	181
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	12 298	9 168
Intérêts des minoritaires		
Total Capitaux Propres - Ensemble Consolidé	12 298	9 168

Le capital social est fixé à la somme de 765.876,375 euros et il est divisé en 6.127.011 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2024 résultent principalement des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Sub.inv.	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2023	624	22 180	-11 543	-2 272	180	9 168	0	9 168
Augmentation de capital	142	-7 271	11 313			4 184		4 184
Variation des écarts de conversion			-53			-53		-53
Variation de périmètre						0		0
Variation des sub. d'investissement					898	898		898
Variation des actions propres						0		0
Affectation du résultat			-2 272	2 272		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				-1 801		-1 801		-1 801
Autres mouvements			-98			-98		-98
Situation nette au 31/12/2024	766	14 909	-2 652	-1 801	1 078	12 298	0	12 298

3.2.1.2.4 Provisions

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Prov. pour indemnités de fin de carrière	344	313
Prov. pour garanties	60	68
Prov. pour risques	19	316
Prov. pour pertes de change	9	135
Total Provisions pour risques et charges	432	832

La provision pour garanties concerne les kits audios pour lesquels la société octroie une garantie de deux ans à ses clients.

La baisse de la provision pour risques sur l'exercice correspond pour -298K€ à la reprise de la provision sur les titres de la filiale Vogoscope SAS (auparavant détenue à 49% et mise en équivalence et désormais dissoute).

3.2.1.2.5 Emprunts et dettes

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 426	6 250
I.C.N.E. sur emprunts	23	29
Comptes courants actionnaires		
Dettes financières crédit-bail	433	452
Concours bancaires courants	0	
I.C.N.E. sur trésorerie passive	4	
Total Emprunts et dettes financières	7 887	6 731

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursables contractées auprès de BPI France et de la région Occitanie. Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du Groupe.

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 426	2 062	4 825	539
I.C.N.E. sur emprunts	23	23		
Comptes courants actionnaires				
Dettes financières crédit-bail	433	145	287	
Concours bancaires courants	0	0		
I.C.N.E. sur trésorerie passive	4	4		
Total Emprunts et dettes financières	7 887	2 234	5 112	539

3.2.1.2.6 Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés	1 111	3 008
Avances et acomptes reçus	414	153
Client AAE		
Dettes sociales	874	877
Dettes fiscales	208	219
Dettes d'IS exigible	60	117
Crédit vendeur		
Dettes diverses	16	31
Total Autres dettes	2 683	4 405

Les dettes fournisseurs sont en diminution comparativement à l'année précédente, en raison principalement de la stabilisation des stocks et en-cours en 2024, après une année de croissance en 2023.

Les avances et acomptes reçus sont en hausse sur l'exercice 2024, incluant notamment l'avance de 0,3 M€ sur le projet VAR au moyen orient. Ce projet n'a pas abouti en 2024 et a fait l'objet d'un avoir.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de VOGO SA*

Sur l'exercice 2024, VOGO SA a enregistré un chiffre d'affaires de 9,6 M€, en croissance de 13,6% par rapport à l'exercice précédent, en particulier sur les prestations de services à 2,1 M€ (+32%).

La production immobilisée s'est élevée à 1,7 M€ et a portée, comme lors des exercices précédents, sur des projets de recherche et développement relatifs aux produits vidéo (arbitrage, commotions cérébrales) et aux produits audio (mise à jour des gammes Vokkero, développement des innovations pour les produits à venir).

En 2024, VOGO SA a opté pour une application anticipée de l'ANC 2022-06. Cette décision a conduit à constater en autres produit d'exploitation de 0,5 M€ correspondant à la quote-part de subventions passée en résultat, au prorata de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Une bonne maîtrise des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une attention importante au cours de l'exercice et le développement du nouveau modèle commercial TaaS a permis à Vogo SA de réduire ses achats de matières malgré la croissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les autres achats et charges externes restent stables à 2,4 M€ et la masse salariale augmente de 0,2M€ (+7%) du fait de l'effet année pleine des nouvelles embauches réalisées en 2023.

L'effectif moyen est en hausse à 58 personnes.

A fin décembre 2024, les capitaux propres s'élevaient à 13,6 M€, suite notamment à l'augmentation de capital réalisée sur le premier semestre pour 4 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 3,2 M€, en forte hausse par rapport à 2023 (+2,1 M€).

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

VOGO, forte de la certification FIFA sur la VAR, VAR Light, la VOL (virtual offside line) et de son offre TaaS particulièrement adaptée aux besoins des clients, est un acteur unique en France et compte peu de concurrents dans le monde capables d'adresser l'audio et la vidéo.

Ces atouts, conjugués avec un portefeuille client déjà établis et de nombreux prospects, sont autant d'éléments qui lui permettent d'aborder avec confiance l'exercice 2025.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique.

Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO.

En 2024, VOGO a réalisé un premier rapport RSE qui servira de support à une stratégie RSE et à la mise en œuvre d'actions concrètes visant des pratiques professionnelles responsables et exemplaires, qui nous permettront de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vogo, « Vogo NA », a été intégrée au groupe le 1er novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 657 869 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires de 1,6 M€ est en forte progression (+28% par rapport à 2023) sur un marché du Sport au potentiel important et laissant augurer de belles opportunités pour 2025.

3.2.2.3 Résultats de VOGO UK

Cette filiale été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent

Comms. Le montant de son capital s'élève à £4 et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 30 gay Street, Bath, BA1 2PA (UK).

Après une année 2023 en forte croissance, la société a connu un exercice 2024 décevant en termes de chiffre d'affaires (0,8 M€, -52% par rapport à 2023). La société est néanmoins restée très dynamique commercialement et a su mettre en œuvre des actions qui auront des effets positifs sur 2025.

3.2.2.4 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1 KCAD et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard

René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2024. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.5 Crédit d'Impôt Recherche

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
CIR & CII	403	468
Total Crédit d'Impôt	403	468

La Société a bénéficié du CIR et du CII au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 403K€.

3.2.2.6 Trésorerie

en milliers d'euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés consolidées	-1 801	-2 272
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	1 375	1 168
- Variation des impôts différés	37	3
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	0	1
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	229	225
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-161	-875
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 628	-2 409
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 789	-3 284
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 122	-2 265
Subventions d'investissement reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	670
Incidence des variations de périmètre	-328	-373
(II) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 449	-1 968
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	3 978	4 935
Subventions d'investissement reçus	1 362	
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-98	
Emissions d'emprunts bancaires	3 188	1 874
Remboursements d'emprunts	-2 158	-1 742
(III) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	6 273	5 067
(IV) Incidence de la variation des taux de change	24	-5
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)+(IV)	2 059	-190
(A) Trésorerie d'ouverture	1 562	1 752
(B) Trésorerie de clôture	3 620	1 562
Variation de trésorerie (B)-(A)	2 059	-190

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à -1,8 M€, impactée par la variation du BFR et principalement du fait de la baisse du poste fournisseurs.

Les frais de R&D capitalisés cette année représentent 1,7 M€ dont près de 0,9 M€ sont fléchés sur des programmes faisant appel à l'intelligence artificielle.

La variation des flux financiers sur l'exercice est constituée :

- De l'augmentation de capital réalisée au premier semestre pour 4 M€ nette de frais,
- De la souscription de nouveaux emprunts,

- Des remboursements d'emprunts.

3.2.3 Autres informations financières de la société VOGO SA

3.2.3.1 *Proposition d'affectation du résultat*

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, pour un montant de 1.988.001,58 euros, en totalité au compte « Prime d'émission », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 12.920.125,54 euros.

3.2.3.2 *Dividendes*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.2.3.3 *Charges non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 4.920 euros.

3.2.3.4 *Délais de paiement clients*

Au 31 décembre 2024, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 4 159 K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 3 351 K€ de factures émises et échues.

	Article D.441 L-2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	29	30	13	147	219
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	443	188	59	2 661	3 351
% du montant total du CA TTC de l'exercice	3,8%	1,6%	0,5%	23,1%	29,1%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses					
Nombre de factures concernées				6	6
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)				90	90

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2024 s'élève à 291 K€ TTC.

3.2.3.5 *Délais de paiement fournisseurs*

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 939 K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 321 K€ de factures reçues et échues.

Article D.441 L-1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
<u>(A) Tranches de retard de paiement</u>					
Nombre de factures concernées	84	10	3	15	112
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	187	5	5	125	321
% du montant total des achats TTC de l'exercice	2,4%	0,1%	0,1%	1,6%	4,1%
<u>(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses</u>					
Nombre de factures concernées					0

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2024 s'élève à 150 K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'à la date du présent rapport :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €
01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €
19 juillet 2021	Augmentation de capital	510.866,625€	620	4.087.553	0,125€	510.944,125€
12 avril 2022	Augmentation de capital	510.944,125€	2.542	4.090.095	0,125€	511 261,875€
10 décembre 2022	Augmentation de capital	511.261,875€	2.800	4.092.895	0,125€	511.611,875€
31 décembre 2022	Augmentation de capital	511.611,875€	6.000	4.098.895	0,125€	512.361,875€
12 avril 2023	Augmentation de capital	621.057,625	20.000	4.988.461	0,125€	623.557,625
19 avril 2023	Augmentation de capital	512.361,875€	869.566	4.968.461	0,125€	621.057,625€
1 ^{er} décembre 2023	Augmentation de capital	623.557,625€	34.700	5.023.161	0,125€	627.895,125€
13 mai 2024	Augmentation de capital	627.895,125€	1.053.230	6.076.391	0,125€	759.548,875€
17 mai 2024	Augmentation de capital	759.548,875€	45.620	6.122.011	0,125€	765.251,375€
7 décembre 2024	Augmentation de capital	765.251,375€	5.000	6.127.011	0,125€	765.876,375€

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	511	511	511	624	766
Nombre d'actions ordinaires	4 086 933	4 087 553	4 090 095	4 988 461	6 127 011
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	5 326	7 961	10 505	8 450	9 604
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises sur amort. et prov.	-1 712	-761	-306	-579	-365
Impôts sur les bénéfices	257	313	345	468	403
Résultat de l'exercice	-2 082	-4 190	-646	-1 181	-1 988
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises sur amort. et prov.	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1	-1	0	0	0
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	39	42	46	53	58
Masse salariale de l'exercice	2 362	2 695	2 944	3 356	3 602

3.2.3.8 Tableau des filiales et participations

en milliers d'euros - au 31/12/2024	Filiales (plus de 60%)		
	9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	VOGO NA	VOGO UK
Capital	0,669	3 521	0,005
Capitaux propres	-180	-1 835	534
Quote-part du capital détenue en %	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus - Brute	0,702	3 485	1 461
Valeur comptable des titres détenus - Nette	0,702	300	1 461
Prêts et avances consentis	183,378	499	
Montant des cautions et avals donnés			
Chiffre d'affaires	0	1 664	780
Résultat du dernier exercice	0	-583	-103
Dividendes encaissés			

3.2.3.9 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.2.3.10 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs : Pierre KEIFLIN
Daniel DEDISSE
Véronique PUYAU
Anthony PARKER (Administrateur indépendant)
Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
Pascal SAGUIN
La société ABEO, représentée par Olivier Estèves
Censeur : La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Nicolas NOQUET ¹
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST

¹ Cf. communiqué de presse du 11 septembre 2024.

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, a été renouvelé lors de l'assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3.1.5 Participation au capital et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction

A la date du présent rapport, et à la connaissance de la Société :

- Monsieur Christophe CARNIEL, Président-Directeur général, détient indirectement, au travers de la société TWO C, 13,69% du capital et 16,80% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Daniel DEDISSE, administrateur et Directeur général délégué détient 4,44% du capital et 6,51% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué, détient indirectement, au travers de la société ESPE, 9,63% du capital et 14,14% des droits de vote de la Société ;
- Madame Véronique PUYAU, administratrice, détient 1,23% du capital et 1,80% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Pascal SAGUIN, Administrateur et Directeur général délégué, détient 0,93% du capital et 1,01% des droits de vote de la Société ;
- La société ABEO, Administrateur, détient 22,42% du capital et 16,56% des droits de vote de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution d'option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

3.3.1.6 Gouvernance de la Société

A la date du présent rapport, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁶⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) La recommandation R7 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégie...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- (3) A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (5) La recommandation R11 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.

- (6) Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 7,88² pour Monsieur Christophe CARNIEL, de 6,62 pour Monsieur Pierre KEIFLIN, de 6,99 pour Monsieur Pascal SAGUIN et de 7,38 pour Monsieur Daniel DEDISSE.

3.3.1.7 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 avril 2025 a examiné les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a constaté que la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice 2024 a fait l'objet d'un suivi régulier et attentif.

3.3.1.8 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 15 avril 2025, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middlednext.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
6 février 2024	7	77,78%
4 avril 2024	7	77,78%
9 avril 2024	7	77,78%
23 juillet 2024	7	77,78%
24 septembre 2024	7	77,78%
9 décembre 2024	8	88,89%

² Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

Lors de sa réunion en date du 23 juillet 2024, le Conseil a examiné le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 7 juin 2024, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et a décidé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet dès lors que les résultats des votes sont accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

3.3.1.9 Gestion des conflits d'intérêts

A compter de sa convocation, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

3.3.1.10 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.1.11 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- Le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- Le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôle de gestion) ;
- Le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- Le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- La direction administrative et financière est gérée par Nicolas NOQUET ;
- Le cabinet E-CFO, cabinet d'expertise comptable de Madame Véronique PUYAU est chargé de la gestion de la paie et de la revue fiscale sont réalisées par le même cabinet.
- La mise en place d'une gestion commerciale en 2019.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs ⁽¹⁾	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽²⁾	835.624	13,64%	1.390.724	16,67%	0	835.624	13,61%
SAS ESPE ⁽³⁾	590.093	9,63%	1.173.053	14,06%	0	590.093	9,61%
Daniel DEDISSE	271.999	4,44%	539.698	6,47%	0	271.999	4,43%
Véronique PUYAU	75.100	1,23%	149.700	1,79%	0	75.100	1,22%
Sous-total fondateurs	1.772.816	28,93%	3.253.175	39,00%	0	1.772.816	28,88%
IRDI/SORIDEC	30.072	0,49%	30.072	0,36%	0	30.072	0,49%
Jeremie LR	60.144	0,98%	120.288	1,44%	0	60.144	0,98%
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	1,47%	150.360	1,80%	0	90.216	1,47%
Concert ABEO/Jalenia	1.373.698	22,42%	1.373.698	16,47%	-	1.373.698	22,38%
Actions auto-détenues	36.923	0,60%	0	0%	0	36.923	0,60%
Flottant	2.853.358	46,57%	3.564.085	42,73%	12.482 ⁽⁴⁾	2.865.758	46,68%
TOTAL	6.127.011	100 %	8.341.318	100 %	12.482	6.139.411	100%

(1) le nombre d'instruments dilutifs ne comprend que les BSPCE, à l'exclusion des attributions d'actions gratuites.

(2) société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(3) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(4) Il s'agit du nombre d'actions auxquelles les 12.400 BSPCE émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et toujours en circulation (2.400 BSPCE 2021-1 et 10.000 BSPCE 2021-2) donnent droit, chaque BSPCE donnant droit à 1,0066 action de la Société, en conséquence de l'ajustement décidé par le Président-Directeur Général en date du 17 mai 2024, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 13 mai 2024.

A ce montant s'ajoutent les 18.000 actions attribuées gratuitement et actuellement en période d'acquisition (12.000 au titre du plan d'actions gratuites 2024-0 et 6.000 au titre du plan d'actions gratuites 2024-1).

A la date du présent rapport, l'actionnariat de la Société est le suivant :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs ⁽¹⁾	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽²⁾	838.924	13,69%	1.394.024	16,80%	0	838.924	13,66%
SAS ESPE ⁽³⁾	590.093	9,63%	1.173.053	14.14%	0	590.093	9,62%
Daniel DEDISSE	271.999	4,44%	539.698	6,51%	0	271.999	4,43%
Véronique PUYAU	75.100	1,23%	149.700	1,80%	0	75.100	1,22%
Sous-total fondateurs	1.776.116	28,99%	3.340.475	39,25 %	0	1.833.116	29,86%
IRDI/SORIDEC	30.072	0,49%	30.072	0,36%	0	30.072	0,49%
Jeremie LR	60.144	0,98%	120.288	1,45%	0	60.144	0,98%
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	1,47%	150.360	1,81%	0	90.216	1,47%
Concert ABEO/Jalenia	1.373.698	22,42%	1.373.698	16,56%	-	1.373.698	22,37%
Actions auto-détenues	42.445	0,69%	0	0%	0	42.445	0,69%
Flottant	2.844.536	46,43%	3.515.965	42,38%	12.482 ⁽⁴⁾	2.857.018	46,54%
TOTAL	6.127.011	100 %	8.296.498	100 %	12.482	6.139.493	100%

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2024, les salariés détiennent 6,64% du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Entre le 1^{er} janvier 2024 et la date du présent rapport, Vogo a été notifiée de la déclaration de franchissement de seuils statutaires suivante :

- La société ABEO a déclaré en date du 7 mai 2024, avoir franchi en hausse le 6 mai 2024 les seuils statutaires de (i) 20% du capital et (ii) 15% des droits de vote de la Société, à la suite de sa souscription à l'augmentation de capital avec maintien du

droit préférentiel de souscription des actionnaires du 13 mai 2024, et détenir (i) à elle seule 1.370.198 actions VOGO, représentant 22,55% du capital et 16,52% des droits de vote théoriques de la Société, et (ii) de concert avec la société Jalenia, un total de 1.372.998 actions VOGO, correspondant au total des 1.370.198 actions détenues directement par ABEO mentionnées ci-dessus et des 2.800 actions VOGO détenues par Jalenia, représentant au total 22,60% du capital et 16,55% des droits de vote théoriques de la Société.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2024, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 36.923 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 35.123,99 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 116.073 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2024 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO		
	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/23	26.135	5,08
Actions achetées (cours moyen)	143.673	3,87
Actions vendues (cours moyen)	122.350	3,81
Actions en compte au 31/12/24	36.923	3,00

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachats d'actions

3.4.5.1 *Répartition par objectifs des titres de capital détenus*

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions en dehors du contrat de liquidité. Le nombre total d'actions détenues sur le compte titre auto-détention de la Société au 31 décembre 2024 est nul.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2024 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	36.923
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	36.923

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet (www.amf-france.org) :

Identité du dirigeant	Date de la transaction	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres acquis	Prix unitaire en €
TWO-C SAS personne morale liée à Christophe CARNIEL (PDG)	29 décembre 2023	Action	Acquisition	60 000	5,7500
	8 février 2024	Action	Acquisition	5 725	4,9948
	9 février 2024	Action	Acquisition	4 296	4,7422
	12 février 2024	Action	Acquisition	400	4.8155
	13 février 2024	Action	Acquisition	2 350	4,8942
	1 ^{er} mars 2024	Action	Acquisition	3 250	5,1579
	13 mai 2024	Action	Souscription	85 643	4,0400
ABEO SA (administrateur)	6 mai 2024	Action	Souscription	403 128	4,0400

A la connaissance de la Société, aucun autre dirigeant ou mandataire social n'a déclaré avoir effectué d'opérations sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a réalisé aucune prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2024	6.127.011
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	5,46 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2,80 €
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2.403
Code ISIN	FR0011532225

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

4.2. Conventions réglementées

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de la Société est composé de neuf administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2024 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGM 7 juin 2024 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Président Directeur Général	9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur - Vogo NA, Inc : Président et administrateur - Vogo UK : Administrateur - SAS Two-C : Président - SAS La Halle Thao : Président - SAS : Sud Stratégie Conseil : Président - SAS Genepep : Administrateur - SCI Ingril : Gérant - SCI Cinvia : Gérant - SCI Absolu : Gérant
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGM 7 juin 2024	Administrateur et Directeur Général Délégué	9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur - Vogo NA, Inc : Administrateur - SAS Espé : Président - SAS Easy Invest: Président - SCI RSP0912: Co-Gérant - SCI RSP7 : Co-Gérant

	<u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2027 sur comptes 2026		
Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat :</u> AGM 7 juin 2024 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur et Directeur Général Délégué	SARL ID10 : Gérant
Madame Véronique PUYAU	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2026 sur comptes 2025	Administratrice	- SAS e-CFO : Présidente - SAS Theis Audit & Finance : Présidente - Vogo UK : Administrateur
Madame Claudia ZIMMER	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat :</u> AGM 7 juin 2024	Administratrice indépendante	- CYME SAS : Présidente - Spicy Distribution : Gérante - Boostheat: Administratrice indépendante - SARL KOZIWE : Co-gérante - Kozinet : Co-gérante

	<u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2027 sur comptes 2026		
Madame Stéphanie GOTTLIB	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date de renouvellement du mandat :</u> AGM 7 juin 2024 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2027 sur comptes 2026	Administratrice indépendante	• Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente • SGZ Investment & Consulting : Présidente
Monsieur Anthony PARKER	<u>Date de nomination :</u> 24 juillet 2019 <u>Date de renouvellement du mandat :</u> AGM 7 juin 2024 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur indépendant	• INFINITY NINE SPORTS : Président • ASVEL BASKET : Président et membre du Comité de surveillance • LYON ASVEL FEMININ : Président et membre du Comité de surveillance • ACA GESTION : Président • INFINITY BATMAN : Président • INFINITY NINE HORSES : Président • INFINITY NINE PROMOTION : Président • SEVLC : Administrateur • SMART GOOD THINGS HOLDING : Administrateur et Directeur général délégué • INFINITY IMMOBILIER : Gérant • INFINITY SAINT GERMAIN : Gérant • PARKER GALA ORGANISATION : Gérant • INIFINITY NINE ACADEMY: Gérant • SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE : Gérant • GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE :
Monsieur Pascal SAGUIN	<u>Date de nomination :</u> 17 juin 2022	Administrateur et Directeur Général Délégué	• Vogo NA, Inc : Administrateur, Vice-Président et Trésorier • JESSICA France (CAPTRONIC): Administrateur et Président de CIRP

	<u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2025 sur comptes 2024		
ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES	<u>Date de nomination :</u> 19 avril 2023 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2026 sur comptes 2025	Administrateur	<u>En tant que représentant d'ABEO SA :</u> • SUFFIXE (France) : Président • ACMAN (France) : Président • ACSA (France) : Président • NAVIC (France) : Président • GYMNOVA (France) : Président • DOCK 39 TERVILLE (France) : Président • DOCK 39 CDC (France) : Président • ENTRE-PRISES (France) : Président • PCV COLLECTIVITE (France) : Président • FRANCE EQUIPEMENT (France) : Président • XTRM France (France) : Président • SANITEC INDUSTRIE (France) : Président • ACEP (Espagne) : Administrateur • BOSAN BV (Pays-Bas) : Administrateur • ENTRE-PRISES UK (Royaume-Uni) : Administrateur • GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • TOP 30 SLU (Espagne) : Administrateur • VOGO (France) : Administrateur <u>En qualité d'Administrateur de JFS BV :</u> • ADEC SPORT (Belgique) : Administrateur • JANSSEN FRITSEN BV (Pays-Bas) : Administrateur • JANSSEN FRITSEN NV (Belgique) : Administrateur • SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas) : Administrateur <u>En tant qu'Administrateur de META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS :</u> • META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS GmbH (Allemagne) : Administrateur <u>A titre personnel :</u> • ABEO SA (France) : Président Directeur Général

		• ABEO SA (France) : Administrateur • ABEO NORTH AMERICA (USA) : Administrateur, Président & CEO • ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA) : Administrateur, Président & CEO • CLIP'N CLIMB GP (Nouvelle-Zélande) : Administrateur • CLIP'N CLIMB PLYMOUTH (Royaume-Uni) : Administrateur • ENTRE-PRISES GERMANY (Allemagne) : Administrateur • ENTRE-PRISES HONG-KONG (Hong-Kong) : Administrateur • ENTRE-PRISES USA (USA) : Administrateur • FE DEUTSCHLAND (Allemagne) : Administrateur • GYMNOVA SUISSE (Suisse) : Gérant • GYMNOVA UK (Royaume-Uni) : Administrateur • HAINAN JIN AOSPORTS TECHNOLOGY CO LTD : Administrateur (Vice-chairman) • JANSSEN-FRITSEN UK (Hong-Kong) : Administrateur • JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique) : Représentant permanent • JSF BV (Pays-Bas) : Administrateur • EUROGYM BV (Belgique) : Administrateur • SP ANDERSON HOLDING (Canada) : Administrateur & Chairman • SPIETH GYMNASTICS GmbH (Allemagne) : Administrateur • SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LLC (USA) : Chairman • SPIETH ANDERSON USA LLC (USA) : Chairman • PROSPEC LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • META TRENNWANDANLANGEN VERWALTUNGS (Allemagne) : Administrateur • SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada) : Administrateur & Président • SM • SPORTSAFE UK LTD (Royaume-Uni) : Administrateur • JALENIA (France) : Gérant • SCI CROIX CANADA (France) : Gérant • SCI TRIANGLE (France) : Gérant
--	--	---

			• SCI RECTANGLE (France) : Gérant • SCI OCTOGONE (France) : Gérant • SCI ALOXE (France) : Gérant • SCI SPHERE (France) : Gérant
--	--	--	--

Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middlednext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 avril 2025, a pu vérifier ces critères pour chacun des administrateurs et a conclu, selon les critères rappelés ci-dessus, à l'indépendance de Madame Claudia ZIMMER, Madame Stéphanie GOTTLIB et Monsieur Anthony PARKER. Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 3 administrateurs indépendants (33,33%).

Le Conseil d'Administration comprend six hommes et trois femmes. Il n'existe, par ailleurs, aucun lien familial entre les administrateurs.

Informations concernant les censeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société SORIDEC représentée par Madame Geneviève BLANC a participé aux réunions du Conseil d'administration en qualité de censeur.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2024 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 7 juin 2024	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	12	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	<i>Contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement-</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	13	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	14	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme	15	26 mois	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la	Néant

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 7 juin 2024	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires			date de l'opération) par an et (ii) 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	16	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	17	30 jours suivants la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre des résolutions précédentes	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant

Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 7 juin 2024	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 116.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 116.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	18	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 14.500 €*	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 116.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 116.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	19	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital 14.500 €*	Néant
Délégation de pouvoirs à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et	20	26 mois	3% du capital social	Néant

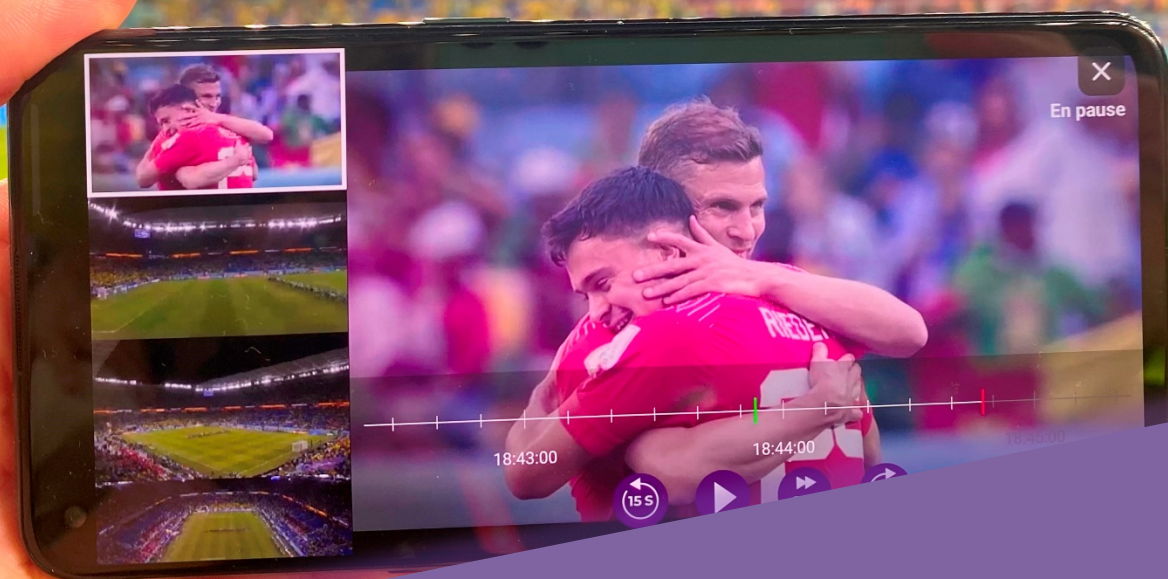
Objet de la résolution	Résolution n°	Durée de validité à compter du 7 juin 2024	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société.				
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	21	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 175.000 actions*	Réunion du Conseil d'administration du 24 septembre 2024 : Attribution gratuite de 12.000 actions au titre du plan 2024-0 Réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2024 : Attribution gratuite de 6.000 actions au titre du plan 2024-1
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	23	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 500.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2024)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 24.000.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2024)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

5 | 1 BILAN

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	6	10 352 161	9 043 576
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	6	2 988 328	2 077 850
Immobilisations corporelles	7	1 617 013	1 464 530
Immobilisations financières	8	107 420	127 087
Titres mis en équivalence		-	-
Total actif immobilisé		12 076 594	10 635 193
Stocks et en-cours	9	5 339 615	5 333 315
Clients et comptes rattachés	10	1 822 358	1 246 067
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 143 333	2 741 705
Valeurs mobilières de placement		804 020	200 000
Disponibilités		2 820 419	1 361 809
Total Actif		24 006 339	21 518 088

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital		765 876	623 558
Primes liées au capital		14 908 181	22 179 614
Ecart de réévaluation			
Réserves et Résultat consolidé		-4 182 366	-13 815 420
Subventions d'investissement		806 106	180 517
Total capitaux propres		12 297 797	9 168 269
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres			
Provisions	11	431 838	832 136
Emprunts et dettes financières	12	7 885 734	6 730 794
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 111 164	3 007 754
Autres dettes et comptes de régularisation	13	2 279 806	1 779 135
Total Passif		24 006 339	21 518 088

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	14	10 603 245	9 615 702
Autres produits d'exploitation	15	3 265 759	3 089 996
Achats consommés		-4 551 542	-4 576 663
Charges de personnel	16	-5 934 381	-5 672 237
Autres charges d'exploitation		-3 330 396	-3 480 081
Impôts et taxes		-122 630	-117 105
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-2 459 613	-1 097 487
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 529 560	-2 237 876
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 529 560	-2 237 876
Charges et produits financiers	17	570 761	-210 952
Charges et produits exceptionnels	18	-1	-370
Impôt sur les bénéfices	19	385 971	402 231
Résultat net des entreprises intégrées		-1 572 831	-2 046 967
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-228 607	-225 313
Résultat net de l'ensemble consolidé		-1 801 438	-2 272 280
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-1 801 438	-2 272 279
Résultat par action		-0,294	-0,456
Résultat dilué par action		-0,294	-0,456

5 | 3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en euros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Capitaux propres Part du Groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	511 262	17 374 419	-10 170 905	-1 418 582	200 790	6 496 984	0	6 496 984
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 418 582	1 418 582		0		0
Dividendes versés						0		0
Augmentation de capital	5 000 005					5 000 005		5 000 005
Variation des subventions d'investissements					-20 273	-20 273		-20 273
Variation des taux de change			46 347			46 347		46 347
Part du groupe dans le résultat				-2 272 280		-2 272 280		-2 272 280
Autres mouvements	-4 887 709	4 805 195				-82 514		-82 514
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	623 558	22 179 614	-11 543 140	-2 272 280	180 517	9 168 269	0	9 168 269
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-2 272 279	2 272 279		0		0
Dividendes versés						0		0
Augmentation de capital	142 318	-7 271 433	11 313 259			4 184 144		4 184 144
Variation des subventions d'investissements					625 589	625 589		625 589
Variation des taux de change			-52 656			-52 656		-52 656
Part du groupe dans le résultat				-1 801 436		-1 801 436		-1 801 436
Autres mouvements			173 887			173 887		173 887
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	765 876	14 908 181	-2 380 929	-1 801 437	806 106	12 297 797	0	12 297 797

Le capital social de la société est désormais composé de 6 127 011 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

En mai 2024, VOGO SA a procédé à une augmentation de capital.

L'Opération a été mise en œuvre sur le fondement de la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2023, à un prix de 4,04 € par action, représentant une décote faciale de 15 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 3 derniers jours de bourse précédant la date du lancement de l'Opération (décote de 17,21% sur le cours de clôture de la veille du jour du lancement de l'Opération).

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 2 mai 2024, les demandes de souscription totalisent 1 053 230 actions représentant un montant de demandes de 4.255.049,20€, réparties de la manière suivante :

- Des souscriptions à titre irréductible de 3.495.832,20 € correspondant à l'émission de 865 305 actions ordinaires nouvelles,
- Des souscriptions à titre réductible de 15.865,08 € correspondant à l'émission de 3 927 actions ordinaires nouvelles, et
- Des souscriptions à titre libre de 743.351,92€ correspondant à l'émission de 183 998 actions ordinaires nouvelles.

Les demandes de souscription à titre réductible et libres ont été totalement allouées.

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,36 M€, ont été servis à hauteur de leur montant, représentant 585 082 actions ordinaires nouvelles.

Le montant brut de l'Opération, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 4.255.049,20€. A l'issue de cette augmentation de capital avec maintien du DPS, VOGO dispose de ressources financières nouvelles permettant :

- D'accélérer sa dynamique commerciale à l'international – Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique du Nord
- De financer le besoin lié au changement de modèle économique (TaaS)
- De financer ses programmes d'innovation dans les domaines de l'assistance à la détection des commotions cérébrales et de l'amélioration de la performance sportive
- De couvrir le rachat de la participation d'ABEO dans VOGOSCOPE (communiqué des Résultats Annuels 2023).

Le 12 septembre 2024, une augmentation de capital a donné lieu à la création de 5 000 actions est constatée.

Les frais liés à ces augmentations de capital, d'un montant de 280 000 €, ont été imputés sur la prime d'émission.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions émis et non exercés au 31 décembre 2024:

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés		Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	2 400	-		12 400	-	-	-

5 | 4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net total des sociétés consolidées	- 1 801 438	- 2 272 279
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	1 374 660	1 168 321
- Variation des impôts différés	36 754	2 839
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	- 2	965
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	228 607	225 313
Subventions virées au résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 161 419	- 874 841
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 627 961	- 2 409 090
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 789 380	- 3 283 931
Acquisition d'immobilisations	- 2 121 693	- 2 264 779
Subventions d'investissement reçues	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	500	670 455
Incidence des variations de périmètre	- 328 026	- 373 452
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 449 219	- 1 967 776
Augmentation de capital	3 978 399	4 935 005
Subventions d'investissements reçues	1 361 530	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 97 619	-
Emissions d'emprunts bancaires	3 188 395	1 873 869
Remboursements d'emprunts	- 2 157 609	- 1 742 312
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 273 096	5 066 562
Incidences des variations de cours des devises	24 071	- 5 031
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	2 058 569	- 190 176
(A) Trésorerie d'ouverture	1 561 809	1 751 985
(B) Trésorerie de clôture	3 620 382	1 561 809
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	2 058 573	-190 176

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires du groupe Vogo s'établit à 10.6 M€ contre 9.6 M€ sur l'exercice 2023 et en croissance de 10%, porté par la solide dynamique commerciale enregistrée sur le secteur du sport.

La croissance de l'activité est largement portée par le modèle TAAS (Technology-as-a-Service) qui représente un chiffre d'affaires de 2.5 M€ sur l'année, en croissance de 0.7 M€ par rapport à 2023 (+38%) en cohérence avec la stratégie mise en place depuis deux ans. Malgré un impact mécanique sur la croissance globale à court-terme, ce modèle d'affaires a concentré 23% du chiffre d'affaires total de l'année et 29% des ventes de l'activité Sport.

La part croissante des revenus du modèle TaaS offre de nombreux bénéfices :

- Un développement des revenus récurrents (vs des ventes pures) avec la mise en place de contrats portant sur des périodes d'engagement de 3 à 5 ans ;
- Une hausse de la contribution des ventes réalisées en direct (ligues, clubs, compétitions...) auprès des donneurs d'ordre de premier rang. Sur l'exercice 2024, celles-ci représentent plus de 67% du chiffre d'affaires total, en hausse de 37% par rapport à l'exercice 2023 ;
- Une fidélisation accrue du portefeuille clients représentant un potentiel important à travers la prolongation des contrats et l'extension des solutions. Sur l'année 2024, tous les clients TaaS existants ont ainsi été conservés. Ce socle solide offre également des perspectives de revenus avec le déploiement des futures générations de produits et d'innovations.

Une année d'EBITDA positif :

Dans la continuité de la tendance initiée sur le second semestre 2023, l'EBITDA 2024 est positif et s'établit à **456 K€**, porté par une marge brute en progression du fait de la part croissance de l'activité TAAS et des charges d'exploitation maîtrisées.

Cette performance vient confirmer la tendance déjà observée sur le second semestre 2023 et la confiance pour l'exercice 2025.

Le taux de marge brute s'est significativement amélioré et s'établit désormais à 69% (+5bp vs 2023) en lien avec le développement du modèle TaaS ainsi qu'avec la maîtrise des coûts de production.

Le résultat d'exploitation affiche quant à lui une perte de 2,5 M€ liée à une hausse significative des amortissements d'immobilisations incorporelles de projets R&D et à une dépréciation ponctuelle des stocks à faible rotation.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une perte de 1,6 M€. Une situation financière renforcée.

A fin décembre 2024, les capitaux propres s'élevaient à 12,3 M€, contre 9,2 M€ à fin décembre 2023.

La trésorerie brute ressortait à 3,6 M€ contre 1,6 M€ à fin 2023 intégrant notamment le produit de l'augmentation de capital réalisée sur le premier semestre 2024 ainsi que les subventions obtenues pour le financement de projets d'innovation pour 2,3 M€.

Le Groupe a choisi d'appliquer le règlement ANC 2022-06 au 31/12/2024.

Note 3.	Base de préparation des états financiers
----------------	---

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2013-02 modifiée par l'ANC en novembre 2021 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Changement de Méthode Comptable

Le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée possible. VOGO SA a opté pour l'application anticipée dans les compte clos le 31 décembre 2024.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Comptabilisation des subventions d'investissement en produit d'exploitation pour 0,5M€
- Comptabilisation des gains et pertes sur rachat d'actions, en résultat financier
- Les autres reclassements mineurs opérés sont jugés non significatifs

Conformément au Règlement ANC 2022-06, la société présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année depuis le 30 juin 2020.

4.3. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :
 - Brevets : 3 à 5 ans
 - Logiciels : 1 an
- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.
- Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2024, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024
- Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 36 923 actions au 31 décembre 2024. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 145.893 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 3 euros.

4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.11. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.12. Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.13. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.14. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 344 K€ au 31 décembre 2024.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.35%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2024)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox) ;
 - De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs ;
 - De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution ;
 - De vente de produits (tablettes, kits audio etc.).
- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :
 - La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
 - 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
 - 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
 - 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
 - 5) Les revenus connexes composés essentiellement de refacturation à des organismes financiers de matériel (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

4.16. Éléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.17. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 31 décembre 2024 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 31 décembre 2024 de VOGO France s'élèvent à 18.072K€.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9626	0,9239	0,9050	0,9248
Dollar Canadien	0,6690	0,6747	0,6830	0,6852
Livre Sterling	1,2060	1,1812	1,1507	1,1497

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ			Cf détail ci-dessous*

Vogoscope était consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31 mai 2024. En raison de la prise de contrôle par Vogo, la société a été consolidée par intégration globale à 100 % à partir du 1^{er} juin 2024. Après la décision du 26 décembre 2024, Vogoscope a été fusionnée avec Vogo. La société a ensuite été dissoute après la fusion.

Note 6. Immobilisations incorporelles

<i>en euros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	4 195 438	920				2 258 798	6 455 156
Ecart d'acquisition	2 077 850	880 182			30 296		2 988 328
Fonds commercial	3 642 705						3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	2 077 593	1 665 639				-2 258 798	1 484 434
Total immobilisations incorporelles	11 993 586	2 546 741	-	-	30 296	-	14 570 623
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-2 950 010			-1 268 452			-4 218 462
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-2 950 010			-1 268 452			-4 218 462
Total valeur nette	9 043 576	2 546 741	-	-1 268 452	30 296	-	10 352 161

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

<i>en euros</i>	<i>Date d'acquisition</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Variation</i>	<i>Clôture</i>
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000		1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	617 363		617 363
VOGO UK	31/12/2023	illimitée	219 487		219 487
VOGO UK	30/06/2024	illimitée	-	284 276	284 276
VOGOSCOPE	31/05/2024	illimitée	-	626 202	626 202
Total valeur brute écarts d'acquisition positifs			2 077 850	910 478	2 988 328
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée			-
VOGO UK	28/09/2021	illimitée			-
VOGO UK	31/12/2023	illimitée			-
VOGO UK	30/06/2024	illimitée			-
VOGOSCOPE	31/05/2024	illimitée			-
Total amt/dép. écarts d'acquisition positifs			-	-	-
Total valeur nette écarts d'acquisition positifs			2 077 850	910 478	2 988 328

Nous constatons :

- Un complément de prix de 284 276 € lié à l'acquisition de VOGO UK ;
- Un rachat de 51% des parts VOGOSCOPE ayant conduit à la constatation d'un un écart d'acquisition de 626 202€

Les concessions, brevets et droits similaires représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement. Les reclassements de l'année concernent les projets IA5 (1.155 K€), Vok23 (836 K€) et les développements des gammes Vokkero (268 K€).

Les augmentations d'immobilisations en cours concernent des frais de R&D capitalisés (1 665K€).

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage
- Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- Le carnet clients et prospects attaché à l'Activité ;
- L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ;
- Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

Note 7. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 194 543	63 214	-13 526		23 627	199 488		1 467 346
Matériel de bureau	527 887	172 259			4 693	7 998		712 837
Matériel de transport	1 960							1 960
Matériel informatique	135 873	94 307			4 281			234 461
Autres immobilisations corporelles	1 950 179	377 216			26 595			2 353 990
Total immobilisations corporelles	3 810 442	706 996	-13 526	-	59 196	207 486	-	4 770 594
Amt/dép. matériel de bureau	-348 841			-112 157	-2 101	-5 860		-468 959
Amt/dép. matériel transport	-1 960							-1 960
Amt/dép. matériel informatique	-127 047			-38 079	-4 709	1 529		-168 306
Amt/dép. install tech, matériel & outill.	-659 876			-165 049	-14 379	-122 621		-961 925
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 208 189			-335 129	-9 114			-1 552 432
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-2 345 913	-	0	-650 414	-30 303	-126 952	-	-3 153 582
Total valeur nette	1 464 530	706 996	-13 526	-650 414	28 893	80 534	-	1 617 013

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent au changement de méthode d'intégration de VOGOSCOPE (cf note 5).

Dont actifs financés par crédit-bail :

en euros	Valeurs Brutes 31/12/2024	Amortissements cumulés 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2024
Autres immobilisations corporelles	1 625 682	- 1 205 363	420 319
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 625 682	-1 205 363	420 319

Note 8. Immobilisations financières

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	-						-
Créances rattachées à des part. - courant	-						-
Actions propres	-						-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	127 087	1 740	-22 305		397	500	107 420
Total immobilisations financières	127 087	1 740	-22 305	-	397	500	107 420
Dépréciations des titres	-1						-1
Dépréciations des actions propres	-						-
Total dép. immobilisations financières	-1	-	-	-	-	-	-1
Total valeur nette	127 087	1 740	-22 305	-	397	500	107 420

Note 9. Stocks

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3 609 002	-254 747			32 776	3 387 031
Stocks -ppts finis et intermédiaires	1 724 313	604 575				2 328 888
Stocks de marchandises				107 685		107 685
Total Stocks et en-cours	5 333 315	349 828	-	107 685	32 776	5 823 604
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	0		-483 989			-483 989
Total valeur nette	5 333 315	349 828	-483 989	107 685	32 776	5 339 615

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent au changement de méthode d'intégration de VOGOSCOPE (cf note 5).

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

• Décomposition des créances

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 145 331	427 892		21 349	10 347	1 604 919
Factures à établir	129 727	161 717				291 444
Dép. clients et comptes rattachés	-28 991		-45 014			-74 005
Total Clients et comptes rattachés	1 246 067	589 609	-45 014	21 349	10 347	1 822 358

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	58 645	14 292			72 937
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	37 426	-44 466	7 040		-
Créances sur personnel & org. sociaux	11 781	9 057	3 000		23 838
Créances fiscales - hors IS - courant	396 037	-112 808	7 178	-9	290 398
Impôts différés - actif	35 806	-36 754		948	-
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	710 926	-307 486			403 440
Comptes courants groupe actif - courant	496 001	150 726	-646 727		-
Autres créances - courant	45 859	29 619	65	2 137	77 680
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif	145 487	-115 435			30 052
Charges constatées d'avance	803 736	-561 007		2 258	244 987
Total Autres créances et comptes de régularisation	2 741 704	-974 262	-629 444	5 334	1 143 333

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent au changement de méthode d'intégration de VOGOSCOPE (cf note 5).

• Échéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Provisions

en euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	68 311		-8 364			59 947
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	134 899	9 113	-134 899			9 113
Autres provisions pour risques - non courant	316 000		-11 696	1 152	-286 204	19 252
Total provisions pour risques	519 210	9 113	-154 959	1 152	-286 204	88 312
Provisions pour pensions et retraites - non courant	312 926	30 601				343 527
Total provisions pour charges	312 926	30 601	-	-	-	343 527
Total provisions pour risques et charges	832 136	39 714	-154 959	1 152	-286 204	431 838

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent à l'impact du changement de méthode d'intégration de VOGOSCOPE (cf note 5).

Note 12. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 425 800	6 249 568
I.C.N.E. sur emprunts	23 180	29 079
Comptes courants actionnaire	-	-
Dettes financières Crédit-bail	432 697	452 147
Concours bancaires (trésorerie passive)	37	-
I.C.N.E. sur trésorerie passive	4 020	-
Total emprunts et dettes financières	7 885 734	6 730 794

- Échéancier des dettes financières

<i>en euros</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 164 561	4 711 239	550 000	7 425 800
I.C.N.E. sur emprunts	23 180			23 180
Comptes courants actionnaires				0
Dettes financières Crédit-bail	145 542	287 155		432 697
Concours bancaires courants	37			37
I.C.N.E. sur trésorerie passive	4 020			4 020
Total emprunts et dettes financières	2 337 340	4 998 394	550 000	7 885 734

Note 13. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Dettes fournisseurs	2 842 829	-1 904 985		6 140	943 984
Factures non parvenues	164 926	-41 585	43 019	820	167 180
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 007 754	-1 946 570	43 019	6 960	1 111 163
Clients - avances et acomptes reçus	153 306	260 613		252	414 171
Dettes sociales - courant	877 149	-45 854	39 601	2 698	873 594
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	219 156	-12 701	860	718	208 033
Impôts différés - passif	-				-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	117 059	-61 531		4 335	59 863
Comptes courants groupe passifs - courant	264	-563 429	564 355		1 190
Autres dettes - courant	30 474	-15 301	-246	289	15 216
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	43 995	-4 610			39 385
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	337 732	323 167		7 454	668 353
Total autres dettes et comptes de régularisation	1 779 135	-119 646	604 570	15 746	2 279 805
Total autres dettes	4 786 890	-2 066 216	647 589	22 706	3 390 970

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

<i>en euros</i>	Décembre 2024			Décembre 2023		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 620 505	1 867 861	8 488 365	6 037 318	1 577 441	7 614 759
Amérique du Nord	1 531 050	25 896	1 556 946	1 265 667	140	1 265 807
Amérique du Sud	111 945		111 945	36 111		36 111
Asie Pacifique	445 989		445 989	699 025		699 025
Total	8 709 488	1 893 757	10 603 245	8 038 121	1 577 581	9 615 702

Note 15. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Production immobilisée	1 960 374	1 475 042
Production stockée	604 575	894 320
Subventions d'exploitation	494 270	2 800
Autres produits	206 540	717 834
Total Autres produits d'exploitation	3 265 759	3 089 996

Note 16. Personnel

- Effectif

<i>en euros</i>	2024	2023
Cadres et professions supérieures	56	50
Techniciens et agents de maîtrise		
Employés et Ouvriers	10	12
Total effectif moyen employé	66	62

- Charges de Personnel

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunération du personnel	4 317 016	4 139 855
Charges sociales	1 617 365	1 532 382
Participation des salariés	-	-
Total Charges de personnel	5 934 381	5 672 237

Note 17. Résultat financier

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-161 474	-112 395
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-39 855	-9 160
Dot. aux prov. financières	-9 113	-134 899
Dot./dép des actifs financiers	-	-35 476
Total charges financières	-210 442	-291 929
Autres produits financiers	610 671	51 764
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	156	-
Rep./ provisions financières	134 899	29 163
Rep./dép. des actifs financiers	35 476	50
Total produits financiers	781 202	80 977
Total Résultat financier	570 761	-210 952

Les autres produits financiers concernent principalement un abandon de créance dont a bénéficié la société Vogoscope avant d'être fusionnée dans Vogo SA (0,6 M€).

Note 18. Résultat exceptionnel

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-8 392
VNC des immo. corp. cédées	-	-744
Autres charges exceptionnelles	-	-4 575
Dot. aux prov. exceptionnelles	-	-18 497
Total charges exceptionnelles	-	-32 208
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	1 637
Autres produits exceptionnels	-	9 928
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	-	20 273
Total produits exceptionnels	-	31 838
Total Résultat exceptionnel	-	-370

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est nul en raison de l'application du règlement ANC 2022-06.

Note 19. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Impôts différés

<i>en euros</i>	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Clôture
Impôts différés - actif	35 806	-	36 754	949
Impôts différés - passif	-	-	-	-
Solde net d'impôt différé	35 806	-36 754	949	1
Ventilation de l'impôt différé par nature				
Limitation des impôts différés	-	-25 003	-526	-
Id / autres retraitements (automatique)	9 651	-	932	444
Id / élimination des résultats internes	26 155	-	10 820	1 030
Total impôt différé par nature	35 806	-36 755	948	1

- Charge d'impôt de l'exercice

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts sur les bénéfices	422 725	405 070
Impôts différés	-	36 755
Total (charge) ou produit d'impôt	385 970	402 231

- Rationalisation de l'impôt

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	- 1 572 828	- 2 046 966
Impôt comptabilisé	385 970	402 231
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 1 958 798	- 2 449 197
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	489 699	612 299
Déficits reportables non activés	669 977	- 641 083
Ecart taux pays et marges en stock	30 426	- 26 088
Différences permanentes	- 196 900	- 11 239
CIR CII et CICE	- 403 440	468 342
Taxes locales	3 666	-
Charge d'impôt réelle	385 970	402 231

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'année 2024 s'élève à 807 K€.

Note 21. Autres informations

a) Engagements hors bilan

VOGO a octroyé au CIC un nantissement de son fonds de commerce pour un montant total de 1 M€ en 2021.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 47 600 euros et se ventile comme suit :

<i>en euros</i>	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	22 900	24 700
Total	22 900	24 700

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

Vogo SA a obtenu 2 nouveaux financements pour un montant total de 2.4 M€ dont 1.2 M€ sous forme de billet de trésorerie. Ces financements vont servir à financer le stock et la croissance de la société dans les années à venir.

Un accord de distribution a été signé en février par Vogo UK avec un acteur majeur sur la zone Océanie.

Ce nouveau partenariat permet d'envisager avec confiance d'importantes perspectives de croissance dans cette géographie, présentant de nombreuses opportunités en audio et en vidéo sur le marché du sport.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

6 | 1 Bilan

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
<i>en milliers d'euros</i>					
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	766	624	142	23%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	14 908	22 180	-7 271	-33%
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	1	1	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	12	12	0	0%
	Report à nouveau	(1 181)	(11 313)	10 133	-90%
	Résultat de l'exercice	(1 988)	(1 181)	-807	68%
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	1 078	181	897	497%
	Provisions réglementées	0		0	0%
	Total des capitaux propres	13 595	10 502	3 092	29%
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 097	167	930	558%
	Total des autres fonds propres	1 097	167	930	558%
	Provisions pour risques	69	203	-134	-66%
	Provisions pour charges				
	Total des provisions	69	203	-134	-66%
Dettes	DETTE FINANCIERE				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 324	6 036	289	5%
	Emprunts et dettes financières divers	0	40	-40	-100%
	DETTE D'EXPLOITATION				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	84	68	16	23%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	939	2 966	-2 027	-68%
	Dettes fiscales et sociales	1 026	1 031	-5	-1%
	DETTE DIVERSE				
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0%
	Comptes courants d'associés	49	0	49	n/a
	Autres dettes	339	97	242	248%
	Produits constatés d'avance	475	288	187	65%
	Total des dettes	9 237	10 527	-1 290	-12%
	Ecart de conversion passif	39	8	31	381%
	TOTAL PASSIF	24 038	21 407	2 631	12%

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
<i>en milliers d'euros</i>				
RESULTAT COMPTABLE	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises			0	n/a
Production vendue (Biens)	7 457	6 834	623	9%
Production vendue (Services et Travaux)	2 147	1 616	531	33%
Montant net du Chiffres d'affaires	9 604	8 450	1 154	14%
Production stockée	605	894	-290	-32%
Production immobilisée	1 665	1 475	190	13%
Subventions	494	3	491	n/a
Autres produits	200	732	-532	-73%
Total des produits d'exploitation	12 568	11 554	1 014	9%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 121	4 950	-829	-17%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(10)	(757)	747	-99%
Autres achats et charges externes	2 412	2 424	-12	0%
Impôts, taxes et versements assimilés	121	117	4	4%
Salaires	3 602	3 356	246	7%
Cotisations sociales	1 359	1 268	91	7%
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 586	927	659	71%
Dotations aux provisions	529	5	524	10154%
Autres charges	355	726	-371	-51%
Total des charges d'exploitation	14 075	13 017	1 058	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 506)	(1 463)	-44	3%
Produits financiers	191	84	107	127%
Charges financières	1 077	276	801	290%
Résultat financier	(885)	(192)	-693	361%
Produits exceptionnels	0	67	-67	-100%
Charges exceptionnelles	0	62	-62	-100%
Résultat exceptionnel	0	5	-5	-100%
Impôts sur les bénéfices	(403)	(468)	65	-14%
BENEFICE ou PERTE	(1 988)	(1 181)	-807	68%
Résultat de base par action (en euros)	(0,32)	(0,24)		

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capitaux propres ouverture 01/01/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/24
Capital social	624			142	766
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 180			(7 271)	14 908
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	12				12
Report à nouveau	(11 313)	(1 181)		11 313	(1 181)
Résultat de l'exercice	(1 181)	1 181		(1 988)	(1 988)
Subventions d'investissement	181			897	1 078
Provisions réglementées				(0)	(0)
TOTAL	10 502	0	0	3 093	13 596

6 | 4 Notes annexes aux états financiers sociaux

Présentation de la Société

Le siège de la société VOGO est situé au 895, rue de la Vieille Poste – Parc Majoria – Immeuble la Lona – 34000 Montpellier.

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses trois marques phares : VOGO, VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

Commentaires sur l'activité de la période

Sur l'exercice 2024, VOGO SA a enregistré un chiffre d'affaires de 9,6 M€, en croissance de 13,6% par rapport à l'exercice précédent, en particulier sur les prestations de services à 2,1 M€ (+32%).

La production immobilisée s'est élevée à 1,7 M€ et a portée, comme lors des exercices précédents, sur des projets de recherche et développement relatifs aux produits vidéo (arbitrage, commotions cérébrales) et aux produits audio (mise à jour des gammes Vokkero, développement des innovations pour les produits à venir).

En 2024, VOGO SA a opté pour une application anticipée de l'ANC 2022-06. Cette décision a conduit à constater en autres produit d'exploitation de 0,5 M€ correspondant à la quote-part de subventions passée en résultat, au prorata de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Une bonne maîtrise des charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une attention importante au cours de l'exercice et le développement du nouveau modèle commercial TaaS a permis à Vogo SA de réduire ses achats de matières malgré la croissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les autres achats et charges externes restent stables à 2,4 M€ et la masse salariale augmente de 0,2M€ (+7%) du fait de l'effet année pleine des nouvelles embauches réalisées en 2023.

L'effectif moyen est en hausse à 58 personnes.

A fin décembre 2024, les capitaux propres s'élevaient à 13,6 M€, suite notamment à l'augmentation de capital réalisée sur le premier semestre pour 4 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 3,2 M€, en forte hausse par rapport à 2023 (+2,1 M€).

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

VOGO, forte de la certification FIFA sur la VAR, VAR Light, la VOL (virtual offside line) et de son offre TaaS particulièrement adaptée aux besoins des clients, est un acteur unique en France et compte peu de concurrents dans le monde capables d'adresser l'audio et la vidéo.

Ces atouts, conjugués avec un portefeuille client déjà établis et de nombreux prospects, sont autant d'éléments qui lui permettent d'aborder avec confiance l'exercice 2025.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique.

Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO.

En 2024, VOGO a réalisé un premier rapport RSE qui servira de support à une stratégie RSE et à la mise en œuvre d'actions concrètes visant des pratiques professionnelles responsables et exemplaires, qui nous permettront de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

En mai 2024, VOGO SA a procédé à une augmentation de capital.

L'Opération a été mise en œuvre sur le fondement de la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2023, à un prix de 4,04 € par action, représentant une décote faciale de 15 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 3 derniers jours de bourse précédant la date du lancement de l'Opération (décote de 17,21% sur le cours de clôture de la veille du jour du lancement de l'Opération).

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 2 mai 2024, les demandes de souscription totalisent 1 053 230 actions représentant un montant de demandes de 4.255.049,20€, réparties de la manière suivante :

- Des souscriptions à titre irréductible de 3.495.832,20 € correspondant à l'émission de 865 305 actions ordinaires nouvelles,
- Des souscriptions à titre réductible de 15.865,08 € correspondant à l'émission de 3 927 actions ordinaires nouvelles, et
- Des souscriptions à titre libre de 743.351,92€ correspondant à l'émission de 183 998 actions ordinaires nouvelles.

Les demandes de souscription à titre réductible et libres ont été totalement allouées.

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,36 M€, ont été servis à hauteur de leur montant, représentant 585 082 actions ordinaires nouvelles.

Le montant brut de l'Opération, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 4.255.049,20€. A l'issue de cette augmentation de capital avec maintien du DPS, VOGO dispose de ressources financières nouvelles permettant :

- D'accélérer sa dynamique commerciale à l'international – Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique du Nord
- De financer le besoin lié au changement de modèle économique (TaaS)
- De financer ses programmes d'innovation dans les domaines de l'assistance à la détection des commotions cérébrales et de l'amélioration de la performance sportive
- De couvrir le rachat de la participation d'ABEO dans VOGOSCOPE (communiqué des Résultats Annuels 2023).

TUP de Vogoscope

Le 13 novembre 2024, VOGO a déclaré dissoudre sans liquidation sa filiale Vogoscope dont elle détenait 100% du capital depuis le 31 mai 2024.

La Transmission Universelle du Patrimoine de Vogoscope à Vogo est devenue effective le 27 décembre 2024.

Cette opération a conduit à la constatation d'un mali de fusion de 828 K€.

Avancements des projets de recherche

La Société travaille sur 3 thématiques technologiques :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dispositifs de communication sans fil
2. L'innovation sur les solutions **Vidéo** (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
3. Le projet **DIAGINSPORT** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo

VOKKERO

Sur 2024, les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

1. Évolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) existantes :

Côté Sport, les travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus en plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-fil ont été poursuivis. Ces nouvelles contraintes ont conduit outre l'exploitation de notre brevet à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande). Ces travaux ont permis la création de la gamme ELITE PLUS qui sortira en 2025 tant en version EU qu'US.

L'ESG (ELITE SMART GATEWAY) a été également significativement améliorée et a bénéficié de l'ajout de nouvelles fonctionnalités, et notamment celle du PA « Public Annonceur » pour permettre aux arbitres de s'adresser directement aux spectateurs pour expliquer leurs décisions.

Côté Industrie, la fonction Bluetooth de la gamme Guardian a été significativement améliorée pour offrir plus de fonctionnalités aux usagers dans un contexte où les casques sans fils sont de plus en plus demandés par les usagers ;

2. Évolutions moyen / long terme

Arrivé au terme du projet VOK23 (faisabilité sur l'amélioration de la qualité audio et des portées, le projet VOK27 a été lancé. L'objectif de ce projet est de sortir à l'horizon 2027 la nouvelle gamme de produits VOKKERO sport intégrant des algorithmes d'IAs tant sur la partie audio que radiofréquences (qualité audio « broadcastable », récupération des paquets perdus, meilleure résistance aux interférences, produit complètement éco-conçu). Les années 2024 et 2025 sont concentrées sur le « dérisquage » de toutes les briques technologiques à intégrer.

INNOVATIONS VIDEO

- Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux commencés en 2023 et poursuivis en 2024 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- Panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;
- Asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- Spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- Création armature support générique.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Vidéo Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line) a été finalisée.

En 2024, des travaux « d'action spotting » (Annotation automatique d'actions) ont débuté. L'objectif est d'entraîner des réseaux de neurones dans l'apprentissage des certaines phases et séquences de jeux, notamment dans le rugby et le football. Ces travaux participeront à la création d'algorithmes pour l'assistance à la détection des commotions cérébrales et à l'amélioration de la performance sportive.

DIAGINSPORT

L'objectif de ce projet est la mise à disposition pour les médecins de logiciel d'IA pour leur permettre de mieux détecter les commotions cérébrales.

En 2024, le projet DISNUM au sein de DIAGINSPORT s'est poursuivi selon la feuille de route suivante :

1. Avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe ;
2. Développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
3. Reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
4. Caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...) ;
5. Et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2024, les travaux décrits dans le paragraphe précédent « Acquisition Vidéo (Caméra panoramique et Action Spotting) servent directement ce projet. Les algorithmes spécialisés dans la détection des chocs à la tête commencent à être étudiés. Le sujet est complexe, toute la difficulté va résider dans la capacité de l'algorithme à quantifier le choc pour éviter de « spammer » les usagers.

METASPORT

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet a démarré officiellement en 2024 suite à l'obtention d'un financement BPI (I-Démo). D'un point de vue scientifique, ce projet a beaucoup de synergies avec le projet DISNUM – Acquisition Vidéo dont les il va pouvoir bénéficier.

Sur METASPORT, 2024 a été dédié à aligner l'ensemble des partenaires et à définir la feuille de route.

Développement commercial

Au cours de l'exercice, Vogo SA a vu son chiffre d'affaires croître de 14% pour s'établir à 9.604 K€.

En 2024, Vogo SA a continué de développer son activité commerciale en mettant en avant son offre Technology-as-a-Service. Cette activité a connu une croissance de plus de 30% par rapport à l'exercice 2023, représentant un chiffre d'affaires de 2,0 M€, soit 21% du chiffre d'affaires total de la période. Cette offre concerne actuellement uniquement le marché du sport. Son déploiement sur l'Industrie est à l'étude pour 2025.

Parmi les succès commerciaux, le renouvellement du contrat VAR avec la LNH pour une durée de 4 ans ainsi que les contrats TaaS signés avec l'EHF pour l'Euro, le Final Four et le Beach Handball.

Parallèlement, Vogo SA a continué de développer son activité « ventes » sur les produits Vokkero pour les marchés du Sport et de l'Industrie. Cette activité, forte de la qualité et de la réputation des produits Vokkero, a enregistré un chiffre d'affaires de 7,7 M€ en 2024, en croissance de plus de 12%.

Le principal marché de Vokkero reste le Sport, en particulier pour équiper les équipes arbitrales, avec un chiffre d'affaires de 5,9 M€ en croissance de 14%.

L'activité dans le secteur « Industrie » représente quant à elle un chiffre d'affaires de 1,8 m€, en progression de 8% par rapport à 2023. Le contexte économique a eu pour conséquence un allongement des prises de décisions sur des produits novateurs dans le secteur mais pour lesquels l'intérêt se confirme d'année en année.

Événements postérieurs à la clôture

En 2025, Vogo SA a obtenu 2 nouveaux financements pour un montant total de 2,4 M€, dont 1,2 M€ sous forme de billet de trésorerie. Ces financements sont destinés à financer le stock et la croissance de la société dans les années à venir.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2022-05 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Changement de Méthode Comptable

Le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée possible. VOGO SA a opté pour l'application anticipée dans les comptes clos le 31 décembre 2024.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Comptabilisation des subventions d'investissement en produit d'exploitation pour 0,5M€
- Comptabilisation des gains et pertes sur rachat d'actions, en résultat financier
- Les autres reclassements mineurs opérés sont jugés non significatifs

Conformément au Règlement ANC 2022-06, la société présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés aux applications VOGOSPORT, VOGOSCOPE et aux solutions

VOKKERO et concernent essentiellement des dépenses de personnel, des frais liés à l'audit de la sécurité du développement et des coûts relatifs aux dépôts de brevets, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au

cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2024, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024. Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction. Au 31 décembre des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque « filiale » est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières : 5.302 K€

- Titres de participations : 4.946 K€
- Dépôts versés : 101 K€
- Contrat de liquidité : 151 K€
- Actions propres : 103 K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2024 ces sommes s'élevaient à 151 k€ et étaient constitués de 36 923 titres et de 35 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale VOGO Canada, la filiale VOGO NA et la filiale VOGO UK)

Stocks

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 344 K€ au 31 décembre 2024.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.35%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2024)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- De vente de produits (tablettes, kits audios...)
- De revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.
Ainsi :
 - La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses

VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- D'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société ;
- Puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante ;
- Enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	Valeur brute des immobilisations au 01/01/24	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/24
Fonds commercial	3 643			3 643
Frais de R&D	4 142	2 259		6 401
Autres immobilisations incorporelles	53	1		54
Immobilisations en cours	2 078	1 665	(2 259)	1 484
Installations techniques, générales, agencements et divers	994	208		1 202
Matériel de transport	2			2
Matériel de bureau et informatique	330	272		602
Matériel informatique R&D	52			52
Mobilier	100	3		102
Immobilisations financières	5 257	1 483	(1 438)	5 302
Total Immobilisations	16 652	5 890	(3 697)	18 845

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement. Les activations de l'année concernent les projets IA5 (1.155 K€), Vok23 (836 K€) et les développements des gammes Vokkero (268 K€).

Les augmentations d'immobilisations en cours concernent des frais de R&D capitalisés (1 665K€).

Les augmentations de Matériel de bureau et informatique (272 K€) concernent principalement les actifs utilisés dans le cadre des contrats TaaS.

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage
- Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc) ;
- Le carnet clients et prospects attaché à l'Activité ;
- L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ;
- Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

AMORTISSEMENTS*en milliers d'euros*

	Montant des amortissements au 01/01/24	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/24
Frais de R&D	2 761	512		3 273
Autres immobilisations incorporelles	189	757		946
Installations générales, agencements et divers	438	299		737
Matériel de transport	2			2
Matériel de bureau et informatique	247	165		412
Matériel informatique R&D	49	2		51
Mobilier	63	8		71
Total Amortissements	3 749	1 743	0	5 492

Stocks**STOCKS***en milliers d'euros*

	Valeur brute des stocks au 01/01/24	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des stocks au 31/12/24
Matières premières	2 897	10		2 907
Produits intermédiaires	1 145	257		1 402
Produits finis	580	347		927
Marchandises		108		108
Total Stocks brut	4 621	723	0	5 344

DEPRECIATIONS DES STOCKS*en milliers d'euros*

	Montant des dépréciations au 01/01/24	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/24
Dépréciation des stocks	0	484		484
Total Dépréciations	0	484	0	484

En 2024, les stocks de pièces à faible rotation ou en situation de sur-stockage ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 484 K€.

Charges à payer**Charges à payer***en milliers d'euros*

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	27	29	(2)	-6%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150	2 966	(2 816)	-95%
Dettes fiscales et sociales	637	1 031	(395)	-38%
Dettes fournisseurs d'immobilisation			0	100%
Autres dettes	796	24	771	3153%
TOTAL Charges à payer	1 610	4 051	(2 441)	-60%

Créances et dettes

en milliers d'euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	355	255	101
	Clients douteux ou litigieux	90	90	
	Autres créances clients	4 143	4 143	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	24	24	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	403	403	
	Taxes sur la valeur ajoutée	202	202	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2	2	
	Divers	86	86	
	Groupes et associés (2)	681	681	
	Débiteurs divers	14	14	
	Charges constatées d'avance	196	196	
	TOTAL DES CREANCES	6 197	6 096	101
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

en milliers d'euros		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	6 324	2 010	3 813	500
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances conditionnées	1 097	80	971	45
	Fournisseurs et comptes rattachés	939	939		
	Personnel et comptes rattachés	385	385		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	442	442		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	92	92		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	107	107		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés (2)	49	49		
	Autres dettes	339	339		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	475	475		
	TOTAL DES DETTES	10 250	4 919	4 784	545
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 152			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Les nouveaux emprunts d'un montant de 2 152 K€ ont été contractés pour participer au financement des projets de R&D.

Les produits constatés d'avance concernent les prestations de service et locations de solutions technologiques sur l'année 2025.

Engagements financiers

en milliers d'euros

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Intervention BPI France Financement BNP		480	
Nantissement fonds de commerce BNP		960	
Nantissement FDC CIC		1 000	
Nantissement FDC CIC		330	
Nantissement FDC CIC		400	
Total		3 170	0
Engagements de crédit-bail		433	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		344	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		3 947	0
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Capital social

Au 31 décembre 2024

en euros

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant
Capital social en début d'exercice	4 988 461	0,125	623 558
Plans AGA (2022-1 et 2022-2)	34 700	0,125	4 338
Augmentation de capital en numéraire (13/05/2024)	1 053 230	0,125	131 654
Augmentation de capital en rémunération (Vogo UK)	45 620	0,125	5 703
Plans AGA (2023-1)	5 000	0,125	625
Capital social en fin d'exercice	6 127 011	0,125	765 876

L'augmentation du capital social est consécutive à :

- (i) L'acquisition définitive de 34.700 actions attribuées gratuitement dans le cadre des Plans 2022-1 et 2022-2, représentant une augmentation de capital de 4.337,50 euros ;
- (ii) L'opération d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 131.653,75 euros par voie d'émission de 1.053.230 actions ordinaires nouvelles, en date du 13 mai 2024 ;
- (iii) L'opération d'augmentation de capital en rémunération d'une créance au profit des cédants de la société Crescent Comms, devenue VOGO UK d'un montant nominal de 5.702,50 € par voie d'émission de 45.620 actions ordinaires nouvelles ;

- (iv) L'acquisition définitive de 5.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2023-1, représentant une augmentation de capital de 625 euros.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2024 :

BSPCE	Emis	Bons Annulés le 3 avril 2023	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 882	2 400	-	12 482	-	-	-

L'annulation de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023 ainsi à la clôture de l'exercice le solde des bons exerçables était de 12.482.

Variation des Capitaux propres

en milliers d'euros	Capitaux propres ouverture 01/01/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/24
Capital social	624			142	766
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 180			(7 271)	14 908
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	12				12
Report à nouveau	(11 313)	(1 181)		11 313	(1 181)
Résultat de l'exercice	(1 181)	1 181		(1 988)	(1 988)
Subventions d'investissement	181			897	1 078
Provisions réglementées				(0)	(0)
TOTAL	10 502	0	0	3 093	13 596
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					10 502
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					10 502
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					3 093

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 7 juin 2024, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (1.180.517,15 €) a été affecté en report à nouveau.

L'augmentation du capital social est consécutive à :

- (i) L'acquisition définitive de 34.700 actions attribuées gratuitement dans le cadre des Plans 2022-1 et 2022-2, représentant une augmentation de capital de 4.337,50 euros ;
- (ii) L'opération d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 131.653,75 euros par voie d'émission de 1.053.230 actions ordinaires nouvelles, en date du 13 mai 2024 ;
- (iii) L'opération d'augmentation de capital en rémunération d'une créance au profit des cédants de la société Crescent Comms, devenue VOGO UK d'un montant nominal de 5.702,50 € par voie d'émission de 45.620 actions ordinaires nouvelles ;
- (iv) L'acquisition définitive de 5.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2023-1, représentant une augmentation de capital de 625 euros.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Opérations de l'exercice

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2024, le solde du contrat de liquidité était de 36.923 actions au 31 décembre 2024. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 110.769 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 3,00 euros.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan en immobilisations financières en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (0 K€ au 31/12/2024).

Plans d'actions gratuites

Au cours de l'exercice 2024, lors de ses réunions en date du 24 septembre et du 9 décembre, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2024 aux termes de sa 21^{ème} résolution, et a décidé la mise en place de deux plans d'attribution gratuite d'actions, le Plan 2024-0 et le Plan 2024-1.

Seule une condition de présence au moment de l'acquisition des actions gratuites est requise dans le cadre des deux Plans.

Les plans d'attribution gratuite d'actions existants à la date du présent rapport sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Informations sur les actions attribuées gratuitement

Date d'assemblée Générale	12 juin 2023 (Plan 2023-1)	7 juin 2024 (Plan 2024-0)	7 juin 2024 (Plan 2024-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	7 décembre 2023	24 septembre 2024	9 décembre 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	5.700	12.000	6.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	7 décembre 2024	24 septembre 2025	9 décembre 2025
Date de fin de période de conservation	7 décembre 2025	24 septembre 2026	9 décembre 2026
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	5.000	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	700	0	0
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	12.000	6.000

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

	BCE 2021-1	BCE 2021-2
Date d'assemblée générale	5 juin 2020	5 juin 2020
Date du Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021
Prix d'exercice	10,38 €	10,38 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	2.400 ⁽¹⁾	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 31 décembre 2024	2.400	10.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2.416 ⁽²⁾	10.066 ⁽²⁾

(1) La caducité de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

(2) Le nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE émis avant le 17 mai 2024 a été ajusté par décision du Président-Directeur Général du 17 mai 2024, en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 13 mai 2024.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 1 097 K€ au 31 décembre 2024 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de BPI, de la métropole de Montpellier et de la Région Occitanie.

Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au 01/01/24	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/24
Provisions pour litiges				
Provisions pour garantie clients	68		-8	60
Provisions pour perte de change	135	9	-135	9
Total Provisions pour risques et charges	203	9	-143	69

Ventilation dotations/reprises de provisions et de dépréciations

en milliers d'euros

	Valeur au 01/01/24	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/24
Résultat exploitation				
Provisions garantie	68		(8)	60
Dépréciation clients	29	45		74
Dépréciations sur stock		484		484
Résultat financier				
Provisions	170	46		216
Résultat exceptionnel				
Provisions	0		0	0
Total Provisions pour dépréciations	268	575	(8)	834

Filiales et participations

en milliers d'euros - au 31/12/2024

	Filiales (plus de 60%)		
	9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	VOGO NA	VOGO UK
Capital	0,669	3 521	0,005
Capitaux propres	-180	-1 835	534
Quote-part du capital détenue en %	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus - Brute	0,702	3 485	1 461
Valeur comptable des titres détenus - Nette	0,702	300	1 461
Prêts et avances consentis	183,378	499	
Montant des cautions et avals donnés			
Chiffre d'affaires	0	1 664	780
Résultat du dernier exercice	0	-583	-103
Dividendes encaissés			

Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	Décembre 2024			Décembre 2023		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 058	1 860	7 918	5 475	1 577	7 053
Amérique du Nord	1 286		1 286	914	0	914
Amérique du Sud	58		58	29		29
Asie Pacifique	342		342	454		454
Total	7 744	1 860	9 604	6 872	1 578	8 450

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros au 31 décembre 2024</i>	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	(2 391)	403	(1 988)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	0		0
RESULTAT COMPTABLE	(2 391)	403	(1 988)

(1) après retraitements fiscaux.

Produits et charges exceptionnelles

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels	0	67
Charges exceptionnelles	(0)	(62)
Total Résultat exceptionnel	0	5

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est nul en raison de l'application du règlement ANC 2022-06.

Effectif moyen

	31/12/2024	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
Cadres et professions intellectuelles supérieures		50
Professions intermédiaires		
Employés		8
Ouvriers		
TOTAL		58

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 807 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des comptes clôturés au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe s'élève à 48 K€.



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecart d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application anticipée du Règlement ANC n°2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER, ou=EY
Associates, ou=8002 81772987,
email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date: 2025.04.30 17:37:08 +0200

Marie-Thérèse Mercier

7 | 2 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels relative à l'application anticipée du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons examiné que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2025

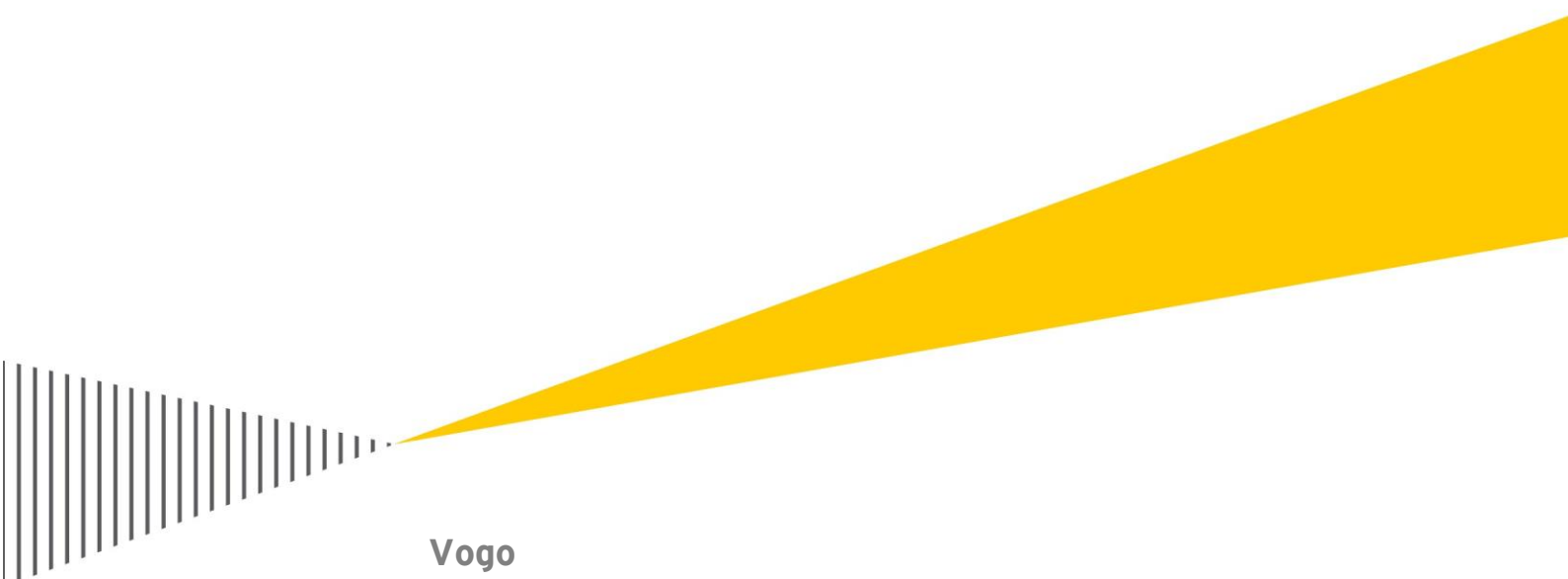
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER, o=EY
Associates, ou=002 811123987,
email=marie-therese.mercier@ey.com
Date: 2025.04.30 17:30:38 +0200

Marie-Thérèse Mercier

7 | 3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER, ou=ET
Appointés, ou=0002 047329667,
email=marie-therese.mercier@ey.com
Date: 2025.04.30 09:02:25 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier